



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2019

Procès-verbal

Présents : M.V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, Mme A-C.GOFFINET, M. D. LAFORGE, Echevins;

MM. A. EVEN, J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. M. SAINLEZ, M. LAQLI, D. KARENZO, P. KIAME, Mmes A. NEYENS-LAMESCH, M. BLEROT, M. M. KERGER, M. R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A.DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Messieurs Henri MANIGART et Romain GAUDRON, Conseillers.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.5**
2. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.....**p.6**
3. Demande au Roi relative à l'octroi du titre de « bourgmestre honoraire ».....**p.16**
4. Approbation d'une motion en faveur de l'hôpital d'Arlon.....**p.17**
5. AIVE – Secteur Valorisation et Propreté : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 avril 2019.....**p.29**
6. Marché de Travaux : Rénovation et extension de l'école de Heinsch – Phase 2. Approbation du cahier des charges et des conditions modifiés.....**p.30**

7. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de la crèche rue des Déportés. Approbation des conditions et du mode de passation..... **p.30**
8. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la réparation des murs d'enceinte des cimetières. Approbation des conditions et du mode de passation..... **p.30**
9. Marché de Services : Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés. Approbation du renouvellement de l'adhésion à la Convention AIVE..... **p.31**
10. Marché de Fourniture : Acquisition d'équipements sportifs pour le Hall 2 de la Spetz. Approbation des conditions et du mode de passation..... **p.33**
11. Marché de Fournitures : Sécurisation extérieures écoles. Approbation des conditions et du mode de passation..... **p.33**
12. Marché de Fournitures : Aménagement de la salle du conseil. Approbation des conditions et du mode de passation..... **p.34**
13. Marché de Travaux : Travaux en matière d'éclairage public. Approbation du renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat ORES..... **p.35**
14. Travaux : Aménagement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue Paul Reuter. Approbation des travaux et du montant de la dépense réactualisé..... **p.36**
15. Marché de Fournitures : Acquisition d'une application pour la gestion du PST. Approbation de la Convention de marché conjoint Ville / CPAS..... **p.38**
16. Marché de Services : Fournitures de titres-repas électroniques pour la Ville et le CPAS. Approbation du renouvellement de la Convention de Marché conjoint..... **p.38**
17. Marché de Fournitures : Location et placement de terminaux pour paiements électroniques. Approbation de la convention de marché conjoint Ville/CPAS..... **p.38**
18. Bien communaux : Vente de gré à gré, à Sampont, à front de la rue du Muselbur, d'une partie de 5 a 26 ca de la parcelle communale cadastrée Arlon – 8eme division – Hachy – Section D – n°1740 H : Décision définitive et approbation du projet d'acte..... **p.38**
19. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Synagogue d'Arlon..... **p.39**
20. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église de Fouches..... **p.39**
21. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Saint-Donat »..... **p.40**
22. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Weyler »..... **p.40**
23. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Freylange »..... **p.41**
24. Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Waltzing »..... **p.41**
25. Appel à projet 2019 – Plan wallon d'investissement – « Tourisme pour tous » - Approbation du dossier de candidature pour le Palais – Ratification..... **p.41**

26. Approbation du règlement communal relatif au budget participatif dédié à des projets de développement durable sur la plateforme « Arlon C vous ».**p.42**
27. Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – Pause Gourmande »......**p.45**
28. Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – Artisphère..**p.46**
29. Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – O'Tacos.....**p.46**
30. Approbation des comptes de l'asbl Maison du Tourisme du Pays d'Arlon – exercice 2018.....**p.46**
31. Approbation des comptes de l'asbl Maison de la Culture d'Arlon – exercice 2018.....**p.47**
32. Approbation d'une aide financière pour mérite sportif de la Ville d'Arlon édition 2018 destinée à récompenser les différents lauréats.....**p.47**
33. Octroi d'une subvention à l'asbl d'Arts et de Musiques pour l'organisation d'une soirée projection de films muets luxembourgeois et français qui se déroulera le dimanche 23 juin 2019 au Palais du Gouverneur.....**p.47**
34. Proposition de nouveaux noms de rues dans l'entité d'Arlon par la commission de toponymie.**p.48**
35. Communication du règlement d'ordre intérieur modifié.....**p.49**
36. Ratification de la décision d'ouvertures de classes du 21.01.2019.....**p.49**
37. Déclaration des emplois vacants pour l'enseignement fondamental.....**p.50**
38. Rapport du plan de pilotage phase 1 de l'école communale de Weyler.....**p.51**
39. Rapport du plan de pilotage phase 1 de l'école communale de Schoppach.....**p.53**
40. Déclaration des emplois vacants pour l'Académie de Musique.....**p.53**
41. Déclaration des emplois vacants pour l'Académie des Beaux-Arts.....**p.53**
42. Déclaration des emplois vacants à l'Ecole Industrielle et Commerciale pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.53**
43. Introduction dans le Règlement général de police d'une nouvelle règle visant à interdire les gobelets à usage unique.....**p.53**
44. Projets de convention de gestion entre la Ville d'Arlon, le CPAS et le Cercle Sportif de Toernich relative aux infrastructures de football de la Spetz.....**p.56**

Demandes d'ajouts

- Demande de Madame la Conseillère Vanessa WAGNER relative à l'éco-quartier à Schoppach entre la rue Halbardier et l'Avenue du Bois d'Arlon.....**p.58**

Demande de Madame la Conseillère Marie NEUBERG relative aux fontaines et jets d'eau du centre-ville.....**p.60**

Huis clos

45. Ratification de la désignation à titre temporaire de Professeurs de la section Bachelier en éducation spécialisée pour l'année scolaire 2018-2019 à l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon.....**p.65**

46. Ratification de la désignation de Professeurs de maîtres de psychomotricité.....**p.69**

47. Ratification d'un congé accordé à une enseignante pour l'année scolaire 2018-2019.....**p.70**

48. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles.....**p.70**

49. Ratification de la désignation d'institutrices primaires.....**p.71**

50. Désignation d'un nouveau représentant à l'Assemblée Générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).....**p.72**

51. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'un ouvrier au service environnement.....**p.72**

52. Prolongation de la désignation d'un chef de division faisant fonction et octroi d'une allocation pour exercice de fonctions supérieures.....**p.72**

53. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au cimetière.....**p.72**

54. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'un ouvrier qualifié au service environnement.....**p.73**

55. Intercommunale Ores Assets : Désignation des cinq représentants pour assister aux assemblées générales durant la législature.....**p.73**

56. Intercommunale AIVE Secteur Valorisation et Propreté : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.73**

57. Intercommunale AIVE : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.73**

58. Intercommunale IDELUX : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.74**

59. Intercommunale IDELUX FINANCES : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.74**

60. Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.74**

61. Intercommunale SOFILUX : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.75**

62. Intercommunale VIVALIA : Désignation de cinq représentants pour assister aux assemblées générales pour la législature.....**p.75**
63. Asbl MAISON DES JEUNES : Désignation des représentants de la Ville d’Arlon pour assister aux assemblées générales, pour la législature.....**p.75**
64. Asbl MAISON DES JEUNES : Désignation de candidat(s) au poste d’administrateur au Conseil d’administration.....**p.76**
65. Renouvellement des membres du CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés).....**p.76**
66. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) : Désignation des cinq membres de la Commission.....**p.77**
67. Asbl NOS LOGIS : Désignation des dix-neuf représentants de la Ville d’Arlon pour assister aux assemblées générales.....**p.77**
68. Habitations Sud-Luxembourg scrl / Désignation des trois représentants de la Ville d’Arlon pour assister aux assemblées générales.....**p.78**
69. Scrl Habitations Sud-Luxembourg : désignation de 4 administrateurs pour le Conseil d’Administration.....**p.78**
70. Intercommunale IMIO : Désignation de deux candidats administrateurs pour le Conseil d’Administration.....**p.78**
71. Asbl Agence Locale pour l’Emploi (ALE) : Désignation de 6 représentants de la Ville d’Arlon pour assister aux assemblées générales.....**p.79**
72. Comité de Secteur GIG : Désignation d’un représentant pour assister aux assemblées générales.....**p.79**

SEANCE PUBLIQUE

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 8 minutes.

+ + +

1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 12 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.03.2019 de 06h00 à 17h00.

Le 12 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 79 à Arlon et Place des Fusillés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.03.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 14 mars 2019 : Pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une marche pour le climat, en date du 15 mars 2019 de 09h00 à 11h00.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, en raison de travaux de réhabilitation d'égouttage (sans tranchée ouverte), en date du 20.03.2019 au 30.04.2019, en fonction des besoins du chantier :

- Rue Sheuer du n°83 et n°95 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie)
- Rue Seyler du n°82 au n°74 à 6700 Arlon (occupation d'une bande de la voirie)
- Rue François Boudart n°4, n°48 et n°56 à 6700 Arlon (occupation d'une partie de la voirie et des emplacements)
- Rue Sainte-Croix, n°53 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie).

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin des Allemands à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement, en date du 18.03.2019 à 07h30 au 19.04.2019 à 16h00.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules rue Floréal, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs, en date du 20.03.2019 à 07h00 au 22.03.2019 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs, en date du 18.03.2019 de 08h00 au 29.03.2019 à 16h00 sauf weekends.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.03.2019 de 07h00 à 12h00.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer la circulation des piétons à la rue Francq, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation trottoir, en date du 16.03.2019 à 08h00 au 29.03.2019 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Buvange à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de revêtement hydrocarboné, en date du 16 mars 2019 à 07h00 au 12 avril 2019 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules à l'avenue du 10ème de Ligne SE à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE, en date du 19.03.2019 à 07h00 au 25.03.2019 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 13.03.2019 de 10h30 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules rue Vercingétorix, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de gaz Ores, en date du 25.03.2019 à 07h00 au 01.04.2019 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation des piétons et des véhicules à la rue Jean de Feller, 14a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entreposage, en date du 18.03.2019 à 07h00 au 29.03.2019 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la Via Sesmara, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.03.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation des véhicules à la Chaussée de la Renterkapell, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau + ouverture en accotement, en date du 20.03.2019 à 07h00 au 26.03.2019 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour du Wäschbour, rue des Deux Luxembourg, rue Sainte-Croix et rue des Genêts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de l'installation du tricolore, en date du 25.03.2019 à 07h00 au 05.04.2019 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à divers endroits et de façon ponctuelle sur le Domaine de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de plantation (nouvelles lignes), remplacements de poteaux, placements et remplacements d'armoires, de coffrets etc, en date du 13 mars 2019 au 31 décembre 2019.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Hamélius, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 13.03.2019 de 08h30 à 14h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 246 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.03.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Patton, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton en date du 13.03.2019 de 12h00 à 17h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue et rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2019 à 08h00 au 07.04.2019 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue de la Semois, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue des Capucins, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de mise en place d'un nouveau soupirail, en date du 20.03.2019 de 08h00 à 14h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison – déchargement de châssis en aluminium, en date du 25.03.2019 de 08h00 à 12h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue Netzert, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de chauffage et tubage de cheminées, en date du 08.04.2019 à 07h00 au 19.04.2019 à 18h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à la rue Francq, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sol (antenne télécom), en date du 29.03.2019 de 06h00 à 16h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules rue Francq, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sol, en date du 29.03.2019 de 06h00 à 16h00.

Le 18 mars 2019 : Pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 75 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.03.2019 de 08h00 à 11h00.

Le 19 mars 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville en raison d'assurer le bon déroulement des 41ème festivités carnavalesques 2019, en date du 18 mars 2019 à 15h00 jusqu'au 02 avril 2019 à 18h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue Jean Koch, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 21.03.2019 à 08h00 au 02.04.2019 à 17h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à la rue du Gazomètre, 5A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage et d'un container, en date du 20.03.2019 à 08h00 au 30.04.2019 à 18h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules sur la N882 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de taille verticale et de débroussaillage, en date du 20.03.2019 à 08h00 au 08.04.2019 à 17h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue de Toernich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de trottoir/accotement et pose d'un container, en date du 21.03.2019 à 07h00 au 30.04.2019 à 16h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve en face du n°38 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 26.03.2019 à 07h00 au 27.03.2019 à 19h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules et autoriser le placement d'un échafaudage à la Grand Rue, 18 à Arlon, en date du 25.03.2019 à 08h00 au 29.03.2019 à 18h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 11 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, - vide maison, en date du 29.03.2019 de 08h00 à 19h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pompe à béton, en date du 21.03.2019 de 07h00 à 12h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage des kakémonos aralunaires, en date du 20.03.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve en face du n°38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation maison, en date du 21.03.2019 de 07h00 à 19h00.

Le 20 mars 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 01.04.2019 à 08h00 au 31.05.2019 à 16h30.

Le 25 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la Vallée des Trois Moulins à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement d'un souper, en date du 30 mars 2019 à 19h00 au lundi 01 avril 2019 à 08h00.

Le 25 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de cheminée en date du 26 mars 2019 de 08h00 à 16h00.

Le 26 mars 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de livraison de béton, en date du 27 mars 2019 de 13h00 à 16h00.

Le 27 mars 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Centre, 54 à Frassem, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'équipements de télédistribution, pose de trottoir + traversée de voirie, en date du 27.03.2019 à 07h00 au 12.04.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement à l'avenue de Luxembourg, 73 à Arlon, en date du 29.03.2019 de 08h00 à 18h00, rue du Musée, 34 à Arlon, en date du 02.04.2019 de 08h00 à 18h00, rue Saint-Dié, 75 à Arlon, en date du 15.04.2019 de 08h00 à 18h00, rue de Bastogne, 6 à Arlon, en date du 29.04.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Bastogne, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 15.04.2019 à 07h00 au 30.04.2019.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de Bastogne, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 15.04.2019 à 07h00 au 30.04.2019.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Poste, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine, en date du 02.05.2019 à 08h00 au 03.05.2019 à 17h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules au passage à niveau de Sterpenich (PN163) à Arlon, en date du 18.04.2019 de 08h00 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules dans la cour de la Caserne Léopold, rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation artistique lors de la brocante mensuelle d'Arlon, en date du dimanche 07 avril 2019 de 07h00 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Wäschbour, 19, boîte 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 29.03.2019 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Georges Prat, 13 à Arlon, traversée de voirie par forage du 28.03.2019 au 10.04.2019, à la rue de l'Harmonie, 30 à Arlon, fosse en trottoir entre le 29.03.2019 et le 05.04.2019, rue des Déportés, 34 à Arlon, ouverture de la voirie avec fermeture partielle de la rue le 02.04.2019 ainsi que du 08 au 10.04.2019 et fermeture complète du 03 au 05.04.2019, rue de l'Europe, 7 à Arlon, traversée de voirie du 03 au 10 avril 2019, rue des Martyrs, 61 à Arlon : fouilles en trottoir du 08 au 12 avril 2019, rue du Maitrank, 123 à Arlon, fouilles en trottoir du 05 au 12 avril 2019, rue Renterkapell, 55 à Arlon, fouilles en trottoir du 05 au 12 avril 2019, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Bouleaux, 4 à Arlon, en raison d'un déménagement, en date du 30.03.2019 à 07h00 au 31.03.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Hamélius, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.03.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Nouvelle, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 26.03.2019 à 08h00 au 29.03.2019 à 16h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 30.03.2019 de 09h00 à 19h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, du n° 6 au n° 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.03.2019 de 08h00 à 19h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à la rue des Faubourgs, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 30.03.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue de la Caserne, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 22.03.2019 à 08h00 au 28.03.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Bouleaux, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.03.2019 à 07h00 au 24.03.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Meunier, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.03.2019 de 08h00 à 11h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Parc des Expositions devant le Hall Polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'Arel Tattoo Show 2019, en date du jeudi 04 avril 2019 à 08h00 au lundi 08 avril 2019 à 08h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Bouleaux, 6 boîte 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.03.2019 à 06h00 au 31.03.2019 à 19h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, en date du 05.04.2019 de 06h30 à 17h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Buvange, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et en voirie, en date du 08.04.2019 à 07h00 au 12.04.2019 à 17h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 180 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.03.2019 à 09h00 au 01.04.2019 à 10h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Lingenthal, 10 à Arlon, fouilles en trottoir, en date du 08 avril 2019 à 07h00 au 12 avril 2019 à 17h00 et rue Léon Castilhon, 50 à Arlon, fouilles pour radiation gaz en date du 08.04.2019 à 07h00 au 12.04.2019 à 17h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir et fouilles pour radiation gaz.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur, en date du 01.04.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien parc à conteneur, rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de forage sur parcelle de l'ancien parc à conteneur, en date du 04.04.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Musée (côté latéral du magasin Optilux) à Arlon, en date du 04.04.2019 à 07h00 au 09.04.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réalisation de l'entretien de bâtiments.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieurs, en date du 01.04.2019 à 07h00 au 04.04.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'égout, en date du 22.04.2019 à 07h00 au 04.04.2019 à 18h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en date du 01 avril 2019 à 07h30 au 19 avril 2019 à 16h30, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture et placement d'une grue.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de déchargement de châssis en aluminium, en date du 01.04.2019 de 08h00 à 12h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue de Clairefontaine, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 29.03.2019 à 08h00 au 02.04.2019 à 16h00.

Le 01 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la montée de Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de test de sondage, en date du 03.04.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 02 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2019 de 08h00 à 13h00.

Le 05 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Poste, 1, devant la bijouterie Henrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la livraison brocante, en date du 07 avril 2019 entre 04h00 et 19h00.

Le 05 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, depuis la rue Nicolas Berger jusqu'à la rue du Musée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réhabilitation d'égouttage, en date du 08 avril 2019 à 07h00 au 10 avril 2019 à 18h00, et du 15 avril 2019 à 07h00 au 18 avril 2019 à 18h00.

Le 05 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Général Molitor, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déchargement de matériaux, en date du 08.04.2019 à 08h00 au 08.04.2019 à 18h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.05.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 93 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.04.2019 à 08h00 au 14.04.2019 à 20h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules dans le village de Freylange et entre le terrain de football de Freylange et la rue de Jongenbësch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'allure libre de Gaume 2019, en date du dimanche 14 avril 2019 de 07h00 à 18h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 03 avril 2019 de 07h00 à 17h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Poste, 17 et Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison avec le placement d'un élévateur, en date du 12.04.2019 de 08h00 à 12h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Etienne Lenoir et Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison – placement d'un élévateur, en date du 12 avril 2019 entre 08h00 et 17h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, en date du 09.04.2019 de 06h30 à 17h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de la voirie, en date du 03 avril 2019 à 08h00 au 31 octobre 2019 à 17h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.04.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Cloître, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage de bordure de route, en date du 04 avril 2019 de 08h00 à 15h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Banque à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (chargement et déchargement), en date du 03.04.2019 de 08h00 au 30.04.2019 à 15h00 (sauf les jeudis et le 1er dimanche du mois brocante).

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché aux Légumes, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2019 de 07h00 à 20h00.

Le 08 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de coulage de chape, en date du 05.04.2019 de 09h00 à 14h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20 avril 2019 de 09h00 à 14h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Buvange à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de revêtement hydrocarboné, en date du 12 avril 2019 à 07h00 au 15 mai 2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bouillon, 217 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE, en date du 23 avril 2019 à 07h30 au 29 avril 2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Château, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade, en date du 11 avril 2019 à 07h00 au 12 avril 2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Poste, 1 devant la bijouterie Henrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la livraison de brocante, en date du 07.04.2019 entre 04h00 et 19h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de chaudière, en date du 15 avril 2019 à 07h00 au 17 avril 2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 avril 2019 de 08h00 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à l'avenue Numa Enschede, 24 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 10 avril 2019 à 12h00 au 13 avril 2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules le long de la Caserne Callemeyn à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, en date du 09 avril 2019 de 12h00 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons, à la route de Virton à Arlon, en date du 09 avril 2019 à 07h00 au 12 avril 2019 à 16h00 et route de Longwy à Arlon, en date du 11 avril 2019 à 07h00 au 12 avril 2019 à 16h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de garde-corps pour le SPW.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la Place de l'Yser, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 15 avril 2019 à 08h00 au 26 avril 2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'avenue de Longwy, 310 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pompage à béton, en date du 10 avril 2019 à 08h00 au 11 avril 2019 à 16h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules Fahrangrund 1NC à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique ORES, en date du 23.04.2019 à 07h30 au 26.04.2019 à 16h30.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Jean Koch, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 09.04.2019 à 06h00 au 20.12.2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 09.04.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Meix le Tige (lot 15) n°2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie pour la SWDE, en date du 10.04.2019 à 08h00 au 16.04.2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Général Molitor, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déchargement de matériaux, en date du 23.04.2019 à 08h00 au 23.04.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Emile Tandel, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 27.04.2019 de 08h00 à 12h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 59/5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 15.04.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Grand Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs, en date du 08.04.2019 à 07h00 au 08.05.2019 à 20h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Général Molitor, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée en trottoir + forage sous voirie (raccordement d'une habitation), en date du 15 avril 2019 à 08h00 au 19.04.2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules au Carrefour Liedel, rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de carrefour Liedel, en date du 09.04.2019 à 07h00 au 10.04.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue des Déportés, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 11.04.2019 à 07h00 au 26.04.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Godefroid Kurth, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 15.04.2019 à 08h30 au 15.05.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de coulage d'une chape, en date du 12 avril 2019 de 08h00 à 13h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Léon Castilhon au niveau du n°45-47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 09.04.2019 à 08h00 au 09.05.2019 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Cheminots à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 10.04.2019 à 07h00 au 26.04.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue de Schoppach, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'échafaudage, en date du 15.04.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, à la rue Hamélius, 38 à Arlon, en date du 11.04.2019 de 08h00 à 18h00, rue Floréal, 6 à Arlon, en date du 11.04.2019 de 08h00 à 18h00, rue des Deux Luxembourg, 44 à Arlon, en date du 12.04.2019 de 08h00 à 18h00, rue de la Caserne, 57 à Arlon, en date du 20.04.2019 de 08h00 à 18h00, Via Sesmara, 6 à Arlon, en date du 01.07.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 09.04.2019 à 07h45 au 12.04.2019 à 16h00 et du 22.04.2019 à 07h45 au 25.04.2019 à 16h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, en date du 09.04.2019 de 06h30 à 17h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules Markewee, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique d'Ores, en date du 15.04.2019 à 07h00 au 18.04.2019 à 18h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 10.04.2019 à 08h100 au 17.04.2019 à 16h00.

Le 15 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue de Bastogne et rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour le compte de proximus, le système de soufflage en date du 26 avril 2019 à 07h00 au 08 mai 2019 à 18h00 (2 jours de travail).

Le 15 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon au niveau du n°45-47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 12.04.2019 de 07h00 à 16h00.

Le 16 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold, 1 à Arlon, sur 4 emplacements de parkings en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de corniche, en date du 16 avril 2019 de 08h00 à 18h00.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Demande au Roi relative à l'octroi du titre de « bourgmestre honoraire ».

+ + +

19h10 – Madame l'Echevine Anne-Catherine GOFFINET entre en séance.

+ + +

Monsieur MAGNUS – C'est une demande que le Conseil communal doit faire au Roi pour obtenir pour Monsieur Raymond BIREN le titre honorifique de Bourgmestre honoraire. Vous avez déjà pu lire dans la presse le parcours exemplaire de Raymond BIREN, qui fut encore Conseiller communal de Bonnert, c'est-à-dire avant la fusion des Communes, de 1970 à 1976. Puis Conseiller communal d'Arlon de 1982 à 2018, et ceci sans interruption. Il a été Premier Echevin de 2000 à 2006, et Bourgmestre de 2006 à 2012. Il satisfait donc à toutes les conditions pour pouvoir être Bourgmestre honoraire, il a fait une carrière politique exemplaire au niveau communal et provincial. Cet homme empreint d'une très grande courtoisie, je crois qu'il savait encore ici, au sein de ce Conseil communal dans la dernière législature, exprimer un point de vue, l'argumenter, donner parfois un petit coup de pattes mais toujours avec un respect important de la part de cette personne qu'il était, qu'il soit Bourgmestre, Echevin, Conseiller communal ou simple citoyen. C'est un homme qui a également beaucoup travaillé dans son village de Waltzing, créant et étant encore pour l'instant Président du Cercle de Waltzing. Il donne encore pour sa commune et il était également un ardent défenseur d'ailleurs de notre hôpital, on y reviendra dans le courant de la soirée.

Monsieur SAINLEZ - On avait envie de dire un petit mot au nom du groupe Arlon 2030 pour notre cher collègue Raymond. Chers collègues du Conseil communal, c'est avec un plaisir évident que nous

sollicitons au Roi le titre de Bourgmestre honoraire pour notre confrère Raymond. Nous pouvons toutes et tous confirmer que, comme stipuler dans le point à l'ordre du jour et par Monsieur le Bourgmestre, sa conduite fut réellement irréprochable au sein de ce Conseil en étant toujours respectueux des autres et fair-play dans les débats. Raymond était dans cette enceinte le dernier élu à avoir connu la fusion des Communes et par conséquent les mutations politiques dont la ville d'Arlon fut le théâtre. Il aura gardé de ses expériences un indubitable bon sens de la terre et d'une vigilance aigüe sur l'emploi et la gestion des budgets communaux. Sa carrière est exemplaire, vous l'avez rappelé, il aura tout connu au sein de cette enceinte qu'il affectionnait et qu'il affectionne toujours particulièrement. 18 ans d'opposition et 18 ans de majorité. Cette carrière avec un point culminant au poste de Bourgmestre est ce qu'on pourrait appeler un éloge de la patience. Au sein de notre groupe, suite à l'accession au mayorat de notre Bourgmestre actuel, Raymond n'aura jamais eu ou voulu à aucun moment un rôle de belle-mère. Il était un sage dans notre groupe et un conciliateur d'idées, poussant par ailleurs chacune et chacun dans notre groupe vers les responsabilités et le terrain politique. Il continue aujourd'hui à nous aider dans les domaines aussi variés que la culture, les jumelages et les relations transfrontalières. Qu'on se le dise, le virus de la politique est toujours bien présent chez Raymond, 'déjà bien avant mon mariage', me disait-il. A titre personnel j'ai eu le privilège, car ça en était véritablement un, de siéger directement à ses côtés ici au Conseil. J'étais et je suis encore toujours épaté par son anticipation de débats, des réponses à apporter et sa mise en perspective historique de toutes nos décisions à prendre. Comme Raymond était un féru de proverbes anglais, je vous partage celui-ci, il lui ressemble finalement assez bien je pense : « Patience brings all things about ». Traduisez : « Tout vient à point à qui sait attendre ».

Monsieur LAMBERT – Je ne voulais pas intervenir parce que ma voix n'est pas là, mais je saute sur l'occasion. Raymond BIREN, je lui ai dit personnellement, c'est un pote, quelqu'un d'une grande courtoisie, affable, cordial, d'une grande intelligence aussi, une main mise vraiment exemplaire sur tous les dossiers qui passaient dans ses mains. J'ai eu la chance de le découvrir d'une façon plus intime en allant l'une ou l'autre fois lui rendre visite lorsqu'il était Bourgmestre, d'aller chercher des conseils, de partager, vraiment dans un esprit municipaliste. C'est cela qui était vraiment important, et je ne vais pas sortir un proverbe anglais mais je vais m'en rapprocher tout de même. Quand je vois Raymond aujourd'hui avec sa légendaire moustache et sa Land Rover, j'ai envie de penser à un gentleman farmer.

Monsieur MAGNUS – C'est tout à fait ça.

Monsieur TRIFFAUX – Je pense qu'on lui a déjà bien rendu hommage en d'autre temps. Nous sommes évidemment pour qu'il obtienne ce titre de Bourgmestre honoraire. Raymond est un gentleman, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit mais nous sommes très contents pour lui et nous soutenons la demande.

Monsieur MAGNUS – C'est donc à l'unanimité que nous allons demander au Roi ou à ses services d'envoyer à Raymond BIREN ce titre de Bourgmestre honoraire pour la belle carrière qu'il a effectuée au sein de notre commune et de notre province.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter du Roi l'octroi du titre de bourgmestre honoraire à Monsieur Raymond BIREN.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation d'une motion en faveur de l'hôpital d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – On ne va pas refaire toute l'histoire des décisions que notre Conseil a prises de manière courageuse durant ces dernières années et surtout depuis 2013, puisqu'on rappelle dans

la note que vous avez pu obtenir que déjà en juillet 2013, on votait une motion qui reprenait les éléments et les arguments les plus importants de notre combat. Nous avons déjà accepté de fusionner dans le sud, que nous sommes la région la plus densément peuplée, que les communes du sud, lorsqu'elles ont accepté de rentrer dans Vivalia, ce n'était certainement pas pour accepter quelques années après de voir notre hôpital se fermer. Je vois ici le dernier président des CSL, Guy SCHUSTER, qui est assis dans l'assemblée, et ce n'est certainement pas lui qui nous démentira que des patients frontaliers répartis principalement dans le sud vont également aller se faire soigner soit à Esch, soit encore au Grand-Duché de Luxembourg, et qu'il reste des ombres en matière de chiffres. On nous parle de 350 millions mais on sait bien que dans des travaux comme cela il faudra sans doute compter le double, et que les problèmes de mobilité sont des problèmes importants. On nous a annoncé le 1^{er} avril, je dois bien avouer que la première personne qui me l'a dit j'ai cru que c'était un poisson, qu'il y a un investissement qui a été débloqué par le Gouvernement wallon et de cela on ne peut que se réjouir de 2,34 milliards d'euros pour 46 infrastructures dans la partie francophone, la partie sud du pays. Parmi ce montant, 267 millions étaient affectés à Vivalia. Mais là où on biaise véritablement l'information et le traitement médiatique de cette information, c'est quand on annonce dans la presse qu'il y aura un subside de 267 millions. Le commun des mortels comprend qu'à partir du moment où de l'argent est investi, le gouvernement wallon libère un certain montant qui correspondra in fine à 267 millions, sachant que ce montant représente dit-on 72 % de l'investissement. Cela veut dire qu'il y a encore 28 % qui doivent être payés par les actionnaires, ceux-ci étant actuellement à 52 % à la province et le reste à charge des communes. Là où c'est biaisé c'est que ce n'est pas du tout un subside que Vivalia va obtenir, mais bien une capacité de facturation. C'est peut-être un peu difficile à expliquer parfois mais cela veut dire que les patients vont recevoir sur leur facture d'hospitalisation un montant à payer, un forfait infrastructures tel qu'on l'appelle. Ce forfait qui sera d'ailleurs déterminé par un calcul relativement savant en fonction de la configuration projetée de l'hôpital. Ce forfait infrastructures qui viendra se rajouter à la facture sera ensuite pris en charge par les mutuelles, selon le système bien connu du tiers payant, et à charge pour les mutuelles de récupérer l'argent auprès de la Région wallonne. Vous avez donc bien compris que ce forfait infrastructures sera plus important si les patients qui viennent à l'hôpital sont plus nombreux. Si les patients sont moins nombreux par rapport à ce qui a été envisagé, dans le cadre d'un chiffre qu'ils ont quand même dû fixer à 267 millions, à votre avis qui va prendre en charge cette différence ? Ce seront évidemment les actionnaires, c'est-à-dire les communes. Je lance vraiment ici un appel aux autres bourgmestres, aux autres Collèges, aux autres Conseils communaux de la Province de Luxembourg, lisez bien la note du gouvernement wallon et vous arriverez à la même conclusion que nous: ce n'est pas un subside de 267 millions qui est donné mais c'est une capacité de facturation dont le résultat dépendra du nombre d'hospitalisations qui auront été facturées à charge des patients. Comme le disait récemment le Professeur DE WEVER que l'on a revu, soyez malade, vous ferez rentrer de l'argent dans les caisses de l'hôpital et vous diminuerez également le montant à charge des communes. Je crois qu'il est important de rétablir cette vérité, donc les montants annoncés par Vivalia 2025 ne sont absolument pas garantis, et j'espère avoir été clair sur cet élément-là.

+ + +

19h20 – Madame la Conseillère Isabelle CHAMPLUVIER entre en séance.

+ + +

On a répété qu'on ne tient absolument pas compte dans cette étude des gens dans le coin d'Aubange qui pourraient aller vers Esch, ou dans notre coin qui pourraient aller vers les CHL à Luxembourg. 72 % sont « subsidiés » et 28 % sont à notre charge. Dire encore dans cette motion que nous sommes complètement en contradiction avec le schéma du développement territorial wallon lorsqu'on vous l'a présenté ici et que l'on a fait quelques remarques, on l'a répété. C'était un argument en notre faveur puisqu'on nous disait que si on avait un hôpital, c'est un élément de plus pour être un élément

moteur dans la Grande Région, et qu'il y a finalement un projet que nous avons mené avec le Professeur DE WAVER il y a maintenant quelques années où on peut obtenir exactement la même chose que ce que nous aurons à Houdemont en matière de soins de santé, mais pour 10 fois moins cher. Nous avons également rappelé que ces 16 millions d'euros qui avaient été investis dans l'outil des soins de santé luxembourgeois arlonais avant l'entrée de Vivalia, c'était un bâtiment à 5 millions, c'était un autre à 11 millions sous lequel vous passez quand vous allez à la clinique. Le résultat est que dans les années qui viennent ils donneront 9 millions à Arlon, et encore ils ne sont pas garantis, et 24 millions à l'IFAC, eux qui n'ont pas eu le courage de faire les restructurations que nous avons faites. Nous avons donc relancé la réflexion avec le Professeur DE WEVER pour remettre son plan alternatif au goût du jour et en fonction des derniers résultats qui nous ont été annoncés. Rappelez également que nous sommes pour des hôpitaux de proximité, que c'est important pour nous – et c'est ce que prévoyait le projet DE WEVER, un hôpital au Nord, un hôpital au centre et un hôpital au Sud – qu'il n'est pas question dans le projet de traiter tous les problèmes de mobilité, si ce n'est que l'on a vu qu'un montant avait été accordé pour des bretelles d'autoroute et un pont au-dessus de l'autoroute. Dans ces moments où il est temps de réfléchir à économiser nos terres et où tout le monde a envie de lutter pour le climat, je crois que ça n'est pas vraiment une bonne orientation qui est donnée à ce projet. Et puis, là je vais le lire pour ne pas me tromper, c'est le dernier paragraphe de cette décision du Gouvernement du 1^{er} avril qui dit que le Gouvernement charge la Ministre de la Santé de proposer les mesures nécessaires afin d'autoriser les hôpitaux à réorienter certains projets inscrits dans le 1^{er} plan de construction, dans le cadre du même réseau « Clinique locale régionale » moyennant un accord de l'ensemble des partenaires membres du réseau, et sur validation du Gouvernement. Vous aurez donc compris qu'il faut franchir quand même certaines étapes mais nous espérons que sur base de cette phrase qui a été évidemment inscrite dans la déclaration du Gouvernement avec, je suppose et je l'espère, des idées derrière la tête, on arrivera à faire changer le Conseil d'administration de Vivalia, de la direction qu'il a donné au projet pour l'instant, et c'est pour ces motifs que nous vous proposons de continuer à nous opposer avec la plus grande fermeté au projet de création d'un hôpital régional centre-sud tel que c'est décidé dans le plan Vivalia 2025, de poursuivre le combat pour maintenir l'hôpital d'Arlon en tant que centre aigu, de continuer à défendre le projet alternatif de Vivalia 2025, et dans l'hypothèse du maintien du projet Vivalia 2025 en l'état, d'intenter les actions judiciaires qui s'imposent. Nous avons d'ailleurs à ce titre rencontré notre avocat il y a deux jours. Voilà la motion que nous vous proposons d'adopter, j'espère, de manière unanime.

Monsieur LAQLII – Nous avons toujours été unis sur ce dossier et c'est une très bonne chose. Ce soir, nous continuons à l'être et nous votons oui pour la motion, on va bien sûr la défendre. Cependant je trouve que cette action de la motion est faible, pour ne pas dire très faible, par rapport aux enjeux de l'hôpital et du bassin de vie que l'hôpital crée. C'est pour cela que le groupe ECOLO propose une action beaucoup plus forte, accompagnée bien sûr de cette motion, une manifestation sous forme d'une marche comme on l'a déjà fait, partant de l'hôpital et se terminant à la place Léopold. Pour que cette manifestation soit percutante et pertinente, il faut l'organiser avant les élections. Le groupe ECOLO pose la question aujourd'hui : est-ce que les autres groupes veulent se joindre à nous pour cette manifestation ? Nous allons faire un appel aux citoyens arlonais pour qu'on soit unis pour défendre l'hôpital d'Arlon. Nous sommes contre le démantèlement et c'est une question très importante pour nous.

Monsieur MAGNUS - C'est évidemment quelque chose qui est en pleine réflexion chez nous. On a toujours travaillé avec l'ensemble de l'arrondissement, c'est-à-dire avec les communes d'Aubange, de Messancy, d'Arlon, d'Attert. C'est vrai que Martelange ne nous a pas toujours suivis. Si nous le faisons, nous souhaitons donc le faire avec l'arrondissement pour montrer cette unité. Nous avons des réflexions pour l'instant mais c'est vrai que s'il faut le faire, la date ne doit pas être choisie au hasard et c'est sûr qu'il faut le faire avant. Laissez-nous encore quelques jours de réflexion, on sort des vacances de Pâques, mais on entend évidemment votre remarque et c'est une idée qui germe chez certains d'entre nous également.

Monsieur LAQLII - Le sujet ne doit pas être politisé.

+ + +

19h25 – Monsieur le Conseiller Marc KERGER entre en séance.

+ + +

Monsieur MITRI – Je profite de cette occasion pour aller dans le sens que vous avez commencé à dire, et j’insiste sur deux points : ce projet continue à avancer malgré les difficultés et les interpellations qui ont été faites à tous les niveaux de la part du Collège, du Conseil communal d’Arlon et de l’ensemble de l’arrondissement. Malgré tout ce que l’on a eu de la part des autorités ministérielles, parfois certaines assurances, le Conseil d’administration continuait d’aller dans ce sens. C’est vrai qu’il a pris des décisions allant dans ce sens. Un point extrêmement important, et il faut que notre Conseil et la population soient au courant est que, malgré les alarmes que la population des médecins ont faites auprès de notre Collège par un courrier qui est alarmant, en date du 26 mars où ils ont été reçus par le Collège, demandant justement que, vu les sous-investissements chroniques aux CSL, vu le frein à tous les travaux de reconditionnement des locaux, vu la non-application de la préférence vivalienne, vu l’absence d’ambition pour l’obtention des agréments structurants, vu la mise en péril de notre service d’anatomopathologies, la mise en péril de notre service de revalidation chronique à Virton – c’est maintenant que la population de Virton et nos collègues politiciens de Virton réalisent l’enjeu énorme et la difficulté pour sortir du chemin dans lequel ils se sont engagés – la mise en péril du service de pédiatrie chez nous qui est actuellement menacé, et le sous-investissement informatique, l’absence d’une cellule de gestion réclamée, l’absence de concrétisation de processus d’accréditation hospitalières. Ils nous écrivent sans une réaction politique forte des communes des arrondissements d’Arlon et Virton pour exiger un changement de cap et mode de gouvernance, nous avons de réelles craintes pour l’avenir des CSL. Il est urgent que les choses changent. Et signer par président du Conseil médical, le vice-président, par le secrétaire et par le délégué du comité de gestion. On a tendance à dire que le conseil d’administration utilise parfois certains votes d’une assemblée générale pour dire que tout va bien et qu’il y en a que quelques-uns. C’est vraiment un cri d’alarme de la part du corps médical, je ne dis pas combien le personnel infirmier et le personnel soignant se trouvent en difficultés. Comme le Bourgmestre le dit, la population de tout le sud de la Province dans un avenir très proche va être privée de deux critères pour lesquels même Vivalia, et surtout avant l’AIOMS je salue la présence de notre ancien président, où la proximité est mise à mal et la prise en charge des urgences étaient les deux critères absolus de la construction d’un hôpital, il n’y aura plus de service des urgences. C’est inimaginable ! Pour cela je rejoins l’unanimité qui a toujours été faite autour de ce grand problème de notre sud, l’unanimité politique au-delà de toutes divergences pour vraiment considérer ce problème comme un problème sacré et un problème d’union.

Monsieur TRIFFAUX – Nous partageons évidemment le contenu de cette motion, dont la plus grande partie nous l’avons déjà utilisée par le passé à plusieurs reprises. Nous avons un peu peur que cette motion connaisse un classement vertical immédiat chez ceux à qui nous allons l’envoyer, comme d’autres de nos courriers par le passé, et nous pensons effectivement un peu comme ECOLO mais peut-être d’une autre manière qu’il faut se situer davantage dans l’action. Ça fait des années maintenant que nous menaçons de nous retirer de Vivalia, ou que l’on fait un peu les grands yeux en disant que nos avocats sont au travail. C’est bien mais ça me fait un peu penser à un enseignant qui a un peu de mal dans sa classe et qui dit pour la 5^{ème} ou 6^{ème} fois à ses élèves qu’ils vont avoir une retenue mais il ne leur donne pas. Manifestement les exercices de musculation ne font pas peur, ni au Conseil d’administration de Vivalia, ni au Gouvernement wallon, ni à la direction des partis politiques qui tirent les ficelles dans ce dossier. Nous pensons donc qu’il faudrait aller au-delà que de

simplement dire qu'on va à un moment donné se retirer de Vivalia. Ça fait des années qu'on le dit et on ne voit pas exactement quand. On dit simplement « que si le projet Vivalia 2025 est maintenu », mais il est maintenu ! ça fait des années que ça dure et ils avancent, ils avancent ... Nous avons un bon avocat, Maître BOURTEMBOURG – on le voit d'ailleurs à l'œuvre dans le dossier des procurations chestrolaises et dans d'autres dossiers – qui nous a expliqué qu'il était possible et justifié d'entamer une procédure de retrait de l'intercommunale. Et bien il faut maintenant le faire parce qu'autrement certains vont commencer à penser que tout cela est du bluff et que nous ne le ferons jamais. Nous risquons non seulement de perdre notre hôpital mais en plus, comme tous les Luxembourgeois, nous risquons de devoir payer pendant des décennies pour ce qui s'annonce être un Titanic financier. Alors voilà, nous voudrions plus d'actions, donc la motion nous sommes d'accord, mais on voudrait aller au-delà et on voudrait que les engagements avec les avocats soient maintenant mis en branle. J'espère que j'ai été clair, nous serons à vos côtés dans l'intérêt de tous nos concitoyens et de tous les Luxembourgeois, mais il faut avancer. Menacer simplement ne suffit plus.

Monsieur MAGNUS - Alors, pour donner les dernières informations, nous avons rencontré hier Maître BOURTEMBOURG et nous avons invité le Professeur DE WEVER pour qu'il vienne nous expliquer l'évolution de sa vision des choses depuis 2015. Il a proposé de re-rencontrer encore le monde médical et je suis certain qu'il y a moyen de leur faire voir les choses autrement donc on va s'employer à cela. Quant à la sortie de Vivalia c'est de la compétence de Maître BOURTEMBOURG, il y a deux moments où l'on peut envisager le retrait de l'intercommunale : c'est maintenant et au terme. Maintenant ça s'appelle un retrait de rationalisation, parce qu'on veut rationaliser son activité donc, dit-il, vous devez faire partie d'une autre structure hospitalière et à ce moment-là vous pourriez éventuellement vous retirer de la structure actuelle, avec paiement d'indemnités. Lui-même accepte de dire que c'est difficile mais ça peut se faire. Par contre se retirer et menacer, il faut attendre le terme de l'intercommunale, il nous disait déjà cela il y a quelques mois, qui est dans quelques années. Ça c'est au niveau du retrait de l'intercommunale. La décision est tombée ici le 1^{er} avril, elle ne nous a pas été notifiée puisque nous n'avons pas rentré non plus de dossier mais il va nous écrire et nous recevrons sûrement le courrier demain pour que l'ensemble des communes de l'arrondissement écrivent et rentrent un dossier de recours contre la décision qui a été prise par le Gouvernement wallon, mais uniquement d'une manière très précise sur la localisation de l'hôpital. Il n'est pas question d'introduire un recours sur les 267 millions qui ont été accordés aux Luxembourgeois, ce ne serait pas raisonnable. Mais en tout cas contre la manière dont le projet Vivalia 2025 est mené jusqu'à présent et dans la manière dont on répartit les sièges d'activité, puisque c'est ça le nœud du problème. Nous avons Collège vendredi et si nous recevons en tout cas son courrier avant – et ça sera le cas - il demande aux communes de répondre très rapidement aux quatre communes de l'arrondissement et nous pourrions envoyer cela avant le 1^{er} mai. Ça sera la 1^{ère} action judiciaire concrète qui sera menée par l'ensemble de l'arrondissement. Ce sont vraiment des nouvelles toutes fraîches puisqu'elles datent de hier après-midi. Je ne vais pas revenir sur tous les arguments juridiques qu'il a, il y en a un très important me semble-t-il, c'est ce système de facturation dont on a parlé tout à l'heure. Qu'est-ce que ça a comme conséquence au niveau financier européen? Vous savez qu'au niveau européen, nous avons les fameuses normes SEC qui réduisent l'endettement par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. Cet endettement est évidemment répercuté sur le pays, sur les régions, sur les provinces et puis sur les communes. C'est ce qui nous a amenés maintenant aux 180-200 euros que l'on peut utiliser en matière d'emprunt que l'on appelle les balises d'emprunt, les balises d'investissement. Pour lui, ce système que j'ai expliqué tout à l'heure, où ce n'est pas un subside mais bien un montant qui va être payé par l'état en fonction de la facturation dans les différents hôpitaux, est une manière de détourner ces normes européennes SEC. Il s'interroge sur la légalité de la chose et il se demande si au niveau européen, si l'Europe va accepter ce système de financement. Je suis très clair dans ce qu'il nous a expliqué mais il ne peut pas nous donner une idée claire et précise là-dessus. C'est une piste de réflexion. Il y en a encore d'autres : vous savez que depuis le début je trouve anormal qu'en tant qu'actionnaire minoritaire de Vivalia – la commune d'Arlon représente environ 10 % et l'arrondissement environ 15 % - on nous a imposé quelque chose alors que quelques

années avant on ne serait pas rentrés dans Vivalia si on avait su cela. Est-ce que ce n'est pas un abus de position dominante ? Nous ne sommes pas tout à fait ici dans le droit de société donc ce n'est pas aussi simple de ça, son avis est plus circonstancié mais voilà il nous dit qu'il faut attaquer de tout côté et puis on ne sait pas où ça va pouvoir avoir un résultat. C'est parfois, nous disait-il, là où on s'y attend le moins que le résultat est le plus probant. Dans les jours qui viennent les premiers recours vont être intentés auprès des autorités qui les ont rendus.

Monsieur TRIFFAUX – Je pense en tout cas qu'il ne faut pas exclure la piste du retrait de rationalisation. Il faut voir avec les médecins, ça peut être intéressant quand même à un moment donné parce que c'est susceptible de faire peur. Je ne suis pas sûr que le reste inquiète fort la direction de Vivalia.

Monsieur MAGNUS - Vous savez, Vivalia va avoir besoin, et c'était son raisonnement de base, de financement bancaire. A partir du moment, et on le sait également dans le monde privé, où vous n'avez pas de permis d'urbanisme, il n'y a aucune banque qui vous suit pour financer votre projet. Maître BOURTEMBOURG nous dit que c'est la même chose dans le monde public. A partir du moment où des recours sont introduits contre des permis d'urbanisme, les banques sont très frileuses pour financer des montants tels que ceux-là. Vous avez vu qu'ils vont maintenant financer les auteurs de projet. Est-ce qu'ils vont les prendre sur leurs fonds propres ? Je ne sais pas. S'ils les prennent sur l'ensemble des fonds propres, que va-t-il rester pour commencer à construire s'ils n'ont pas le financement des banques ? On aura un PV de la réunion qui va être établi par Sophie mais voilà les pistes principales. Pour ce retrait de rationalisation, même lui nous disait que c'est quelque chose qui pouvait coûter cher. Il voyait des pistes plus directes. Je ne veux pas être à la place de Maître BOURTEMBOURG et comme on continue dans cette voie-là, on peut éventuellement le faire venir ici au Conseil communal et débattre entre nous, voir à huis-clos, de manière à ce qu'il puisse dire des choses qui restent tout à fait entre nous. Je crois que ce je viens de dire ici, je n'ai trahi aucun secret de notre discussion de hier, et il n'y a pas de secrets puisque tout ça va apparaître dans les jours qui viennent. C'est une piste que je suis prêt à tenter dans la mesure où elle est réaliste évidemment.

Monsieur LAQLII - Quand vous dites que ça coûte cher, ça veut dire quoi ?

Monsieur MAGNUS - Parce qu'à un certain moment quand vous sortez, et c'est prévu dans les statuts, vous devez indemniser.

Monsieur LAMBERT – C'est le Brexit

Monsieur MAGNUS – On ne va pas comparer ça au Brexit parce que je trouve que nous sommes dans notre droit. Si vous voulez, le retrait de rationalisation est de rationaliser ses choix. Si vous êtes dans deux structures hospitalières, vous avez toutes les raisons du monde à dire que nous n'allons plus que dans une structure hospitalière puisqu'il y en a deux. Pour l'instant la commune n'est pas dans une autre structure hospitalière. Si demain le CHL de Luxembourg nous disait que la commune d'Arlon peut venir comme actionnaire chez eux, je dis n'importe quoi, alors à ce moment-là on choisit. Si on crée une nouvelle structure hospitalière sur Arlon – il faut des médecins, des programmes de soin – on pourrait dire que l'on quitte Vivalia pour aller dans cette structure hospitalière-là. A ce moment-là il faut rembourser, payer, dédommager Vivalia.

Monsieur LAQLII – Est-ce qu'il a chiffré ?

Monsieur MAGNUS - Non il n'a pas chiffré, et même s'il avait donné les chiffres je les garderais pour le huis-clos.

Monsieur TRIFFAUX - Ça peut être une structure médicale, elle ne doit pas être nécessairement hospitalière?

Monsieur MAGNUS - Oui, ça peut être une structure médicale.

Monsieur TRIFFAUX - Ça peut être une maison médicale, l'autre structure dans laquelle on se met pour rationaliser ?

Monsieur MITRI – Oui effectivement, la restructuration, éventuellement le retrait de rationalisation est quelque chose à l'étude, comme a dit Monsieur le Bourgmestre, pour voir quelle est la méthode qui donne le meilleur résultat le plus rapidement. Une des actions dans laquelle nous sommes est le non-paiement du Fonds d'investissement. Et ça, ça fait mal. Tout le monde doit être au courant qu'il y a une obligation liée à ce projet de Vivalia 2025 de créer un Fonds d'investissement pour que les banques suivent. Le gestionnaire a demandé la création des Fonds d'investissement par les associés, c'est-à-dire les communes, la Province et les médecins. Notre facture arrive chaque année et la commune d'Arlon, déjà depuis 2015 refuse de payer ce qu'ils nous réclament. Moi qui suis présent au Conseil d'administration, il y a beaucoup de remous autour de ça, et les autres communes de l'arrondissement nous suivent. Ce n'est pas facile pour une commune de refuser cela, c'est une action réelle qui fait aussi mal et qui prévoit une grande difficulté. Notre avocat dit qu'il attend le moment où ils vont nous assigner pour payer. C'est pour cela qu'il y a des actions qui sont en cours, qui sont comme celle que j'ai citée, d'autres qui peuvent être visibles parce que la population a besoin d'être rassurée par des actions. Il faut que la population sache cela, et c'est pour cela d'ailleurs que sur le plan financier la facture que nous demande le Fonds d'investissement s'élève à 2 millions rien que pour l'arrondissement, jusqu'à la période 2025. Mais le Fonds d'investissement est prévu 33 ans. Vous voyez, c'est énorme pour une commune. Notre collègue André BALON disait « je ne comprends pas comment les communes vont continuer à pouvoir faire leur budget extraordinaire avec ce que Vivalia va leur demander, eux qui sont des petites villes à capacité minime pour prendre des Fonds bancaires. » C'est pour cela qu'il faut continuer avec la démarche actuelle. Avec tout ce que vous dites là, nous sommes vraiment contents d'entendre toutes ces réflexions mais soyez certains que le Collège actuel prend vraiment tout ça au plus haut niveau d'inquiétude et de recherche d'action la plus pesante.

Monsieur LAMBERT – J'ai une toute petite réflexion de bon sens dans ce dossier un peu fou, mais 'bon sens' ne veut pas dire simpliste pour autant, même si c'est simple. Pour moi, un hôpital c'est fait pour soigner des gens. On sait qu'un nombre important de maladies trouve son origine dans l'alimentation, et surtout dans l'alimentation d'une agriculture intensive, voire super intensive. Ici, brièvement, vous avez parlé de terres arables, Monsieur le Bourgmestre, si je ne m'abuse c'est de l'ordre de 25-30 hectares qui seraient expropriés. Ce n'est quand même pas rien donc ma question est simple : cherchez l'erreur ! Il n'y a plus de bon sens.

Madame FROGNET – J'ai une question de compréhension, je ne sais pas si je peux la poser mais je vais la poser quand même : quels sont leurs arguments à eux pour insister, pour s'obstiner dans Vivalia 2025 ? Quand je vous entends, ce n'est pas du bon sens donc qu'est-ce qu'ils avancent exactement pour s'obstiner dans leur projet?

Monsieur MAGNUS – Ce n'est pas que je ne veux pas répondre à la question, mais je ne vais pas aller donner les arguments qui sont les leurs alors que je les démonte un peu à longueur de journée. C'est un peu comme si vous demandiez à un avocat quels sont les arguments de la partie adverse. Leurs arguments sont d'essayer de tout rassembler et que ça va sans doute coûter moins cher, mais ce n'est pas vrai. C'est l'argument le plus important. Nous avons prouvé avec un plan différent qui était le plan à trois sites que c'est faux, que l'on peut avoir la même offre de soins en Province de Luxembourg que ce qu'on a pour l'instant, avec un coût qui est 10 fois moins élevé que ça.

Monsieur DEWORME - Je pense que leur argument principal est caché et c'est un argument politique, pour ne pas dire politicien. La logique voudrait effectivement qu'il y ait trois hôpitaux dans la Province de Luxembourg parce qu'il y a trois bassins de vie et parce qu'il y a une étendue, une superficie de la Province qui fait que les distances sont longues et que la médecine de proximité est quelque chose d'important. Si vous regardez comment les quatre hôpitaux aigus aujourd'hui sont disposés, il y en a deux dans le centre de la Province alors qu'un seul suffirait. Cela veut dire en clair que la logique médicale de l'évolution des structures aurait voulu que l'hôpital de Bastogne évolue demain comme l'hôpital de Virton a évolué au sein des CSL, c'est-à-dire perdre son caractère aigu au profit d'actions médicales de polyclinique, de possibilité de radiographie, etc. mais plus d'hospitalisations aiguës. C'est un scénario qui, politiquement, n'était pas acceptable pour le Bourgmestre de Bastogne, Benoit LUTGEN. Il a donc fallu trouver une autre solution que celle-là, et c'est ce montage un peu 'abracadabrant' qui a vu le jour avec non seulement la fermeture de Bastogne, mais la quasi-fermeture de Libramont et d'Arlon, pour que Bastogne n'apparaisse pas comme le seul hôpital perdant. Ça vous ne le lisez pas, tous les arguments que l'on trouve, que l'on développe aujourd'hui pour justifier ce nouvel hôpital ne tiennent pas la route face à ce que je viens de vous expliquer qui est le Fonds du dossier, et ce n'est pas autre chose.

Monsieur SAINLEZ – Dans tous les discours, non pas ceux tenus ce soir car je me doutais qu'il allait y avoir unanimité et c'est très bien de le souligner, mais par tous les responsables de Vivalia depuis l'annonce du 1^{er} avril qui n'était pas un poisson d'avril, je les ai trouvés lénifiants. On endormait la vigilance, on nous disait que ça allait aller, que nous allions avoir ceci ou cela. En fait ça fait des années, au Conseil d'administration pour l'Echevin Monsieur MITRI et à l'Assemblée générale pour quelques autres dont Monsieur SCHUSTER ici présent, on a interpellé, on a posé des questions précises sur des causes de tel endroit, les causes de telle étude, de tel scénario, etc. avec des arguments tangibles, valables qui n'étaient pas Arlonais si l'on peut dire, mais qui étaient dans l'intérêt général des patients de la Province. On a eu de grands exercices de flous artistiques d'années en années, avec une virtuosité, pour moi, inégalée et je reconnais à Monsieur BERNARD ce talent fou d'entretenir le flou jusqu'au bout, même aller présenter ce dossier à l'AViQ au Ministère de la Santé, sans l'accord du conseil médical arlonais, et en présentant le dossier comme approuvé. C'est quand même un exercice de haute voltige. Il y a des choses sur lesquelles on n'a pas assez insistées dans les médias, mais il faut dire qu'il y a beaucoup de chiffres qui ont été avancés, et quand on va un peu plus loin que ces chiffres et que l'on va un peu dans le détail, on voit que ce n'est pas aussi simple que ça. Il y a trois choses que je voulais dire ce soir. D'abord l'impact sur les communes et les patients : il faut savoir que l'intercommunale de soin Vivalia va avoir exactement 5 ans pour réaliser le projet centre-sud pour être dans les rails du plan de financement wallon, avec tout ce que cela représente – les achats de terrain, les études, la bretelle autoroute, etc. Elle va avoir 5 ans aussi pour présenter son projet afin de rentrer dans les réseaux de soin de la Ministre DE BLOCK. Elle va aussi avoir 5 ans et pas plus pour, au-delà du Fonds d'investissement, trouver la fameuse part des 28 % non-remboursables – il faut savoir que la Région wallonne, au fur et à mesure des factures qui arriveront, va subventionner le projet Vivalia 2025 à hauteur de 72 %, et pas plus. Le reste de ce budget initial, qui n'est jamais amené qu'à grossir de manière crescendo, on est tous bien d'accord qu'entre le budget initial et le budget final de tel projet, on peut vite dévier. Le reste sera sur Fonds propres sur les rétrocessions d'honoraires des médecins, et sur une diminution des coûts. Voilà où nous allons trouver tous les millions qui restent. Nous savons d'où viennent les Fonds propres car c'est nous. Cela n'ira certainement pas, malgré tout ce que l'on a pu entendre sans aucun impact sur la facture des patients, ni sur les budgets communaux. Je voudrais rappeler qu'à la dernière Assemblée générale, l'augmentation de la cotisation AMU qui a été proposée aux associés communaux a été approuvée à seulement 55 %, et on parle de l'aide médicale urgente. On commence donc à voir que les effets de l'époungement successif des déficits structurels par les associés vont être de plus en plus pénibles à supporter pour les budgets communaux, que ce soit l'AMU, les maisons de repos, et même maintenant les crèches, etc. L'impact sur les communes est donc complètement minimisé, je tiens à

le dire. Maintenant, les CSL : on nous parle de 9 millions d'euros de budget d'investissements pour les CSL sur la période transitoire de Vivalia 2025. Il faut savoir qu'il y a un plan directeur des CSL qui a été soumis aussi en marge de l'appel à projets de Vivalia 2025, et dans le plan directeur des CSL il y a à peu près une dizaine de projets d'envergure qui sont listés. Quand on lit un peu dans les détails, par exemple les projets nous les connaissons tous ici, il y a le reconditionnement des urgences, l'ancien couvent, le bloc opératoire, l'endoscopie coronographie, etc. ce sont des projets connus depuis longtemps, dont les CSL ont urgemment besoin. Au final, dans ces projets listés, seulement quatre projets sont décrits de nécessité impérieuse, ça veut dire qu'on doit les faire tout de suite, en 2019. Par exemple, la mammographie. Si on additionne ces quatre projets on est à 1 million d'euros. Donc, Vivalia nous annonce 9 millions, dans les projets de nécessité impérieuse on est à 1 million. Si on ramène un peu à toutes les autres années, on l'a suffisamment démontré dans cette enceinte, il y a eu bon an mal an depuis 2015 800.000 euros investis dans les bâtiments des CSL par l'intercommunale Vivalia, soit le 10^{ème} du total du budget d'investissement de Vivalia. On reste donc dans ces zones de 800.000 – 1 million d'euros par an. On n'arrivera pas à maintenir l'outil performant, même à la fin de la période transitoire, ce n'est pas possible. Et les autres 8 millions d'euros, vous allez me dire ? Ceux-là sont conditionnés à l'accord du Conseil médical au projet Vivalia 2025, tout simplement. Voilà comment le flou artistique est maintenu de A à Z. Pour moi le flou le plus dur à supporter est celui fait autour de la polyclinique parce qu'on nous a parlé de tout pour cet hôpital d'Arlon pour le futur pour le projet Vivalia 2025. On nous a parlé d'un hôpital de jour dans la cité, c'était le fameux projet qui était tant vanté lorsque tout le monde devait voter au Conseil d'administration pour Vivalia 2025. Ça ne veut rien dire. Après on nous a parlé de proxi-cliniques avec proxi-urgences. On a interpellé à plusieurs le président à l'assemblée générale de Vivalia. Nous n'avons pas eu les réponses nécessaires et au-delà même il y a eu plus d'interpellations même parlementaires pour se rendre compte que finalement les proxi-urgences, ça n'existe pas. C'est un concept qui n'existe pas, tout simplement parce qu'on joue avec la santé des gens. C'est normal. Qu'est-ce qu'il restera ? Une polyclinique. Et qu'est-ce que sera une polyclinique ? Malgré ce que Monsieur BERNARD dit sur le volume des consultations, etc, l'hôpital n'est pas que des consultations. C'est les entrées aux urgences, les entrées en admission, les dialyses, etc. Il y a toute une série de postes dans les hôpitaux qui ne seront pas maintenus à l'hôpital d'Arlon dans le scénario Vivalia 2025. Qu'est-ce qu'il restera dans la polyclinique ? Quelques consultations avec des horaires bien définis, des examens à minima avec du matériel à minima, des prises de sang à minima et des dialyses. C'est tout, moi je ne crois pas à autre chose. Alors, il n'y aura plus ni urgences à l'hôpital d'Arlon, ni maternité, ni intervention chirurgicale, ni même revalidation. Voilà le futur réel d'une polyclinique dans le scénario Vivalia 2025. Et c'est même le futur pour Arlon mais aussi pour Libramont. À Libramont ils auront des lits de revalidation en plus, mais c'est tout ce qu'ils auront en plus. C'est quelque chose que je ne comprends pas depuis le début ici, et je peux même faire un appel via ce Conseil communal, et je le ferai si j'en ai la possibilité à l'Assemblée générale, je ne comprends pas non plus la position de la commune de Libramont, je le dis ouvertement, de se laisser perdre un outil aussi performant dans les soins et dans l'aspect financier que le CHA de Libramont, tout comme les CSL. Il faut savoir qu'à l'horizon 2024 pour le plan Vivalia 2025, CSL + CHA représentent 5 millions d'euros du résultat financier de Vivalia, pour à peu près -3,7 à l'IFAC. Voilà la projection en 2024. Evidemment il faut des actes, mais moi je pense toujours que les actes sont précédés par des textes, d'où l'importance aussi d'une motion. Maintenant je rejoins aussi ce que disait Monsieur LAQLII, si les actes sont faits maintenant, ils doivent se faire conjointement. Transpolitique et transcommune. On a réussi à regrouper les communes du sud, on avait même le Bourgmestre de Virton avec nous, même le Bourgmestre de Libramont au début. Je ne désespère pas que cela se refasse, honnêtement. Et il n'y a que comme ça que le message sera réellement entendu, parce que vous avez raison, sinon nous-mêmes, Arlonais, nous ne serons pas entendus et ça j'en suis aussi persuadé. J'appelle vraiment à cette mobilisation et surtout à une communication vraiment concrète et réelle sur ce que serait l'hôpital d'Arlon dans ce scénario, parce que j'entends autour de moi et je suis sûr que vous avez fait aussi la même observation, ce n'est pas du tout bien passé dans la population ce

qui resterait à Arlon. Beaucoup de gens croient qu'il restera beaucoup de choses, alors qu'il ne restera plus rien.

Madame NEUBERG – Je voulais évidemment rebondir sur ce que vous avez proposé et je crois qu'avec une nouvelle assemblée au niveau du Conseil communal, et un problème aussi sensible qu'est le dossier Vivalia, je souhaitais proposer au Collège de pouvoir organiser comme nous l'avions fait pendant la précédente législature qui était sur un thème économique, mais au moins un Conseil communal thématique sur le dossier Vivalia, parce qu'à mon avis tout le monde n'a pas la même information. Je pense donc que ça serait une bonne chose. J'avais aussi quelque chose qui m'a interpellé dans la presse aujourd'hui, quand on peut lire que 4 Belges sur 10 doivent renoncer à des soins, faute de moyen, je crois que ça doit être aussi un argument de poids. Remettons aussi le patient au centre des préoccupations, en plus de tout l'aspect financier. Les femmes sont les plus touchées dans ce domaine-là et c'est évidemment tout à fait regrettable. J'avais juste un petit bémol, et c'est vraiment sur la forme, j'ai regretté un peu que la motion soit mise seulement à disposition sur le sharepoint hier après-midi vers 15h. C'était un peu court comme délai et j'aurai apprécié que tout le monde soit associé au même titre qu'ECOLO. Depuis le début nous avons soutenu la position de la ville d'Arlon et donc je pense que dans ce cadre-là on peut aussi avoir une concertation sur des motions auxquelles on pourrait ajouter quelques extraits. Je trouvais aussi, comme Jean-Marie, qu'à un moment il faut poser des actes et dire si on est ok ou pas de sortir. Ici la dernière phrase laisse un petit peu le doute plané mais je vous remercie des éclaircissements que vous avez faits ce soir.

Monsieur LAQLI – J'ai une question pour le groupe MR parce qu'en fait j'ai bien cherché leur position officielle. Je me rappelle très bien de l'ancienne législature, il y a certains membres du groupe MR qui sortaient pendant le moment de voter pour ne pas voter dans ce dossier. J'aimerais bien savoir leur position officielle et je ne les entends pas parler aujourd'hui, pour retirer toute ambiguïté.

Monsieur DEWORME – Vous devez être le seul, parce que je pense que le message était fort. On va laisser notre chef de groupe répondre.

Monsieur MAGNUS – Je vois que j'ai dans l'ordre, et j'essaye de respecter un certain ordre qui est celui que me propose mon Directeur général, Monsieur TRIFFAUX, Monsieur KERGER et Monsieur WALTZING.

Monsieur TRIFFAUX - Par rapport à la question que Madame FROGNET a posée tout-à-l'heure, je voulais lui dire qu'il y a une grande partie de la population luxembourgeoise qui suit ça de loin, qui ne lit pas les journaux, qui ne s'intéresse pas nécessairement aux informations, et qui a entendu parler de ce projet-là plus ou moins vaguement et qui pense, dans toutes les régions de la province, que le futur hôpital va être un super hôpital. Un Mont-Godinne luxembourgeois ou un hôpital universitaire. En réalité ce n'est pas le cas du tout, donc il faut bien expliquer aux gens, chaque fois que possible, qu'en fait il s'agit plus de déménagement. Comme Monsieur MITRI nous l'a dit plusieurs fois, je pense que dans le futur hôpital il n'y a pas un seul programme de soins supplémentaire par rapport à ce qui existe pour le moment dans nos structures hospitalières. C'est quelque chose d'important, et ça les gens ne le savent pas. Il faut vraiment insister chaque fois que l'on a la possibilité de le faire, il y a un travail pédagogique à faire là qui est vraiment important.

Monsieur MITRI – Simplement pour ajouter une phrase à ce que Monsieur TRIFFAUX dit : la preuve est que dans le projet actuel, dans la réponse actuelle à Vivalia, la demande de Vivalia était d'attribuer pour Vivalia un petscan. Vous savez tous que cet appareillage est extrêmement important pour les diagnostics des pathologies cancéreuses très minimes, où à ce moment-là ils sont limités. Et bien Vivalia a eu le refus parce qu'il n'est pas considéré comme un hôpital important. L'hôpital d'Houdemont n'a même pas la possibilité d'avoir cet appareillage. Et il n'y a aucune demande pour la Province. Voilà une preuve supplémentaire que la population ne réalise pas.

Monsieur KERGER – Je voudrais un peu rebondir sur le commentaire de Monsieur LAMBERT concernant les terres arables, pour vous dire aussi qu'une autre action a quand même été entamée également du côté environnemental, c'est-à-dire que nous avons contacté NATAGORA, nous leur avons expliqué le problème et la réponse que nous avons reçue de Madame TIBERGHIEU – nous avons déjà commencé en décembre mais les derniers développements nous ont forcés un peu à accélérer le processus – c'est que NATAGORA a interrogé la commune d'Habay, qui a dit qu'il n'y a toujours pas de demande de permis introduite. Tant qu'il n'y a pas de demande de permis, il n'y a pas de procédure d'enquête publique donc eux-mêmes ne peuvent pas intervenir actuellement mais ils sont prêts dans les starting blocks. Ils ont déjà tous leurs contacts locaux qui sont prêts à intervenir avec les études de biodiversité et toutes les fragilités. Madame TIBERGHIEU nous disait aussi qu'il fallait éventuellement envisager – c'est quand même malheureux qu'à notre échelon on se préoccupe de choses comme cela – de voir avec INTER-ENVIRONNEMENT qui s'occupe de points beaucoup plus larges tels que la mobilité, puisque tout l'hôpital va affecter la mobilité de la toute cette région. C'était pour répondre encore aussi qu'il y a une action encore en cours.

Monsieur WALTZING – Je rebondis un peu sur les propos de Madame NEUBERG qui disait que ça serait bien d'avoir un Conseil pour remettre un peu tout le monde au diapason parce que je me considère encore comme jeune élu, et ce n'est pas le dossier le plus facile dans lequel on peut se plonger. Néanmoins, personnellement, il y a trois sujets qui me frappent aujourd'hui par rapport à ce dossier : c'est la distance, comme vous l'avez dit, par rapport à Arlon. J'en parlais pas plus tard que la semaine dernière avec un échevin d'Etalle qui me disait que si on le fait à Houdemont, pourquoi pas à Etalle ? Et si à Etalle, pourquoi pas à Arlon ? Quelque part c'est déjà un sujet qui choque même les communes avoisinantes.

Le deuxième sujet, c'est le nouvel hôpital d'Esch qui se construit. Inévitablement les Luxembourgeois, de par la taille de leur pays aussi, regardent de l'autre côté des frontières et se disent qu'ils doivent inclure les frontaliers qui vont venir se faire soigner au Luxembourg. Quelque part, pourquoi Arlon n'a pas pensé de la même façon de l'autre côté de la frontière ?

La troisième chose aussi, ce qui n'est pas pris en considération je pense dans le futur hôpital ou dans les futures négociations, c'est que les gens savent très bien qu'un frontalier, c'est-à-dire une personne travaillant au Luxembourg, peut se faire soigner au Luxembourg. Par contre les gens ignorent souvent que les Belges peuvent se faire soigner au Luxembourg, dans un rayon de 50 kms suivant un article de la loi coordonnée qui indique certaines communes, etc. Je pense que ça n'a pas été pris en considération, du fait qu'on reculerait un hôpital, les gens iraient au plus proche.

Par contre, excusez ma naïveté du dossier, j'ai quand même deux questions qui me viennent à l'esprit. J'entends parler de « sortir de Vivalia », mais si on sort de Vivalia, à qui appartiendra le bâtiment qui restera ? C'est ma première question. La deuxième, vous avez parlé de l'hôpital de Luxembourg. Est-il légalement possible de rationaliser avec l'hôpital de l'autre côté de la frontière ?

Monsieur MAGNUS - Pour la question « A qui appartiendra le bâtiment ? », c'est évidemment quand je dis que quand il faudra racheter, ça risque de coûter cher, et bien c'est un élément de la discussion. Je veux comparer ça au monde des sociétés : les actions intègrent évidemment l'ensemble de l'activité hospitalière mais aussi l'ensemble des bâtiments. Dans le temps le bâtiment historique appartenait aux Sœurs. Ensuite les Sœurs ont vendu le bâtiment aux CSL, et puis les CSL ont été englobées donc ce bâtiment appartient à Vivalia. Si un jour vous devez le récupérer, il est évident que ça fait partie de la fameuse négociation financière.

Monsieur WALTZING - Je pensais justement qu'il était important de le souligner parce que même la population pense qu'il est simple – comme certaines banques – de sortir d'un gros groupe. Non, ce n'est pas si simple.

Monsieur MAGNUS – Vous sortez de l'actionariat donc vous ne participez plus au déficit, et c'est ça qui leur fait peur. Vous l'avez rappelé à juste titre, c'est repris dans la motion, et c'est le dernier point ici à la page 2, « Outre le plan financier du projet Vivalia 2025 ne tient nullement compte de voir 20 % de la patientèle d'aller se faire soigner au Luxembourg, sachant qu'un nouvel hôpital ultra moderne sera construit d'ici 2023 à Esch-sur-Alzette. Admettons que les résultats financiers de Vivalia ne soient pas bons, aujourd'hui si vous avez 15 % de l'actionariat, c'est compte tenu du fait que la Province en possède encore 53 %. Si demain les parts provinciales reviennent aux communes, notre participation est beaucoup plus importante, donc notre participation au déficit l'est aussi plus. Si nous sortons à ce moment-là de Vivalia, nous voulons faire comprendre à toutes les autres communes et surtout aux plus petites communes que, pour elles, c'est une catastrophe parce que ce déficit que nous prenons pour l'instant en charge sera supporté par l'ensemble des autres actionnaires. Et ça ils ne s'en rendent pas compte aujourd'hui, d'autant plus qu'avec cette capacité de facturation, ce ne sont pas des subsides qui vont dépendre de l'activité hospitalière. Comme l'a dit Monsieur TRIFFAUX tout-à-l'heure, il ne suffit pas nécessairement d'aller vers une autre structure hospitalière, simplement une maison médicale ou quelque chose comme ça pourrait suffire. C'est certain que d'être dans un groupe hospitalier beaucoup plus important sera beaucoup plus facile pour nous d'assumer un suivi par la suite.

Monsieur WALTZING - La 2^{ème} question par rapport à la possibilité légale de nous associer avec un autre hôpital en dehors du pays, est-ce que c'est possible ?

Monsieur MAGNUS - Oui, il n'y aurait pas de problèmes mais il faudrait qu'on continue à soigner à Arlon pour que nos objectifs soient quand même atteints. C'est pour cela que l'on continue à se battre pour nous, et pas contre les autres, pour faire en sorte que notre hôpital soit toujours là demain. C'est ça qui est important. Si demain je dois dire à l'ensemble de la population qu'il n'y a plus d'hôpital à Arlon, il ne faut pas aller à Houdemont mais vous irez à l'entrée de Luxembourg, par exemple à Strassen au CHL, je ne crois pas que ça soit une solution qui soit satisfaisante pour l'ensemble de la population.

Monsieur LAQLII - Si je comprends bien, je n'aurais pas de réponse à ma question.

Monsieur WALTZING – Evidemment nous soutenons la démarche de la motion et donc du soutien de l'hôpital d'Arlon.

Monsieur DEWORME – Je voulais revenir sur ce que disait Monsieur SAINLEZ qui fait, je pense, une bonne analyse et qui n'est certainement pas dupe de ce que l'on promet par ci par là notamment à Arlon, mais aussi à Virton, à Bastogne et à Libramont. Au point que l'on se demande si toutes ces promesses devaient être tenues si on ne crée pas un site supplémentaire tout simplement au milieu de nulle part. Il est évident qu'il y a un agenda caché et que toutes les promesses qui sont faites et qui concernent les différents hôpitaux existants vont s'évanouir et je crains vraiment beaucoup qu'il reste très peu d'activités à caractère médicale à Arlon et sans doute à Libramont si un hôpital devait voir le jour à Houdemont, ce qui n'est pas acquis, je tiens à le signaler. J'écoutais aussi attentivement Madame NEUBERG qui attirait notre attention sur le fait que beaucoup de gens sont aujourd'hui en difficultés et que l'accessibilité aux soins ne leur est pas garantie. Elle est tout comme moi sensibilisée à ces problèmes de par le CPAS où nous délivrons régulièrement des aides dites médico-pharmaceutiques. Donc cette difficulté face aux problématiques de santé est bien quelque chose de réel et on s'aperçoit que l'on consacre au moins 350 millions à la brique dans cette histoire et pas aux soins de santé, pas à la population, pas aux équipes médicales, paramédicales et autres. On accorde

des moyens colossaux à une infrastructure et pas aux soins de santé, et là je vous rejoins complètement.

Madame NEUBERG – Comment est-ce que l'équipement à mettre l'intérieur de la nouvelle structure sera financé ?

Monsieur DEWORME – C'est une véritable gabegie financière. C'est un scandale !

Monsieur KIAME – J'aime bien prendre la parole et donner mon point de vue comme médecin généraliste de la ville d'Arlon. Les soins de santé sont des choses qui rapportent de l'argent et ce ne sont pas des trucs qui font perdre de l'argent. En fermant trois hôpitaux pour en ouvrir un seul, je ne pense pas qu'ils auront des problèmes d'argent, de déficit ou bien d'argent pour faire une structure, etc. La structure sera gagnante, le gros défaut qui est présent ici est de savoir si les médecins vont suivre pour aller jusqu'à Houdemont ou traverser la frontière pour aller au Luxembourg. C'est la grosse question, sauf si demain Houdemont va leur proposer d'excellents salaires pour rester à Houdemont et ne pas aller ailleurs. Un hôpital doit être où il y a la population, où il y a des gens qui vivent. Si quelqu'un a quelque chose il va aller à Houdemont, c'est sûr qu'il va perdre une demi-heure pour arriver là-bas. Notre population est là et a un hôpital performant, qui travaille super bien avec les moyens que l'on a, tout en sachant très bien que l'on n'aura pas un truc en plus à l'hôpital d'Houdemont. Je ne vois pas pourquoi on va le maintenir de l'autre côté. Pour moi, soutenir l'hôpital d'Arlon est très important d'un point de vue patientèle et argent. Je ne pense pas à un seul moment que l'hôpital d'Houdemont aura un déficit ou autre chose donc pour quelle raison est-ce qu'on ferme trois hôpitaux pour en ouvrir un seul ? La masse de la population va aller se soigner dans cet hôpital et les rendez-vous seront encore plus loin. On a commencé par un numerus clausus pour diminuer le nombre de médecin. En diminuant le nombre de médecin, on diminue le nombre de consultations. En diminuant le nombre de consultations, on diminue le budget de santé de l'Etat belge. Maintenant on commence à fermer les hôpitaux, comme ça le budget va encore diminuer, et ça c'est mon point de vue.

Monsieur MAGNUS - On va donc s'arrêter là et je crois que l'on est tous d'accord pour voter cette motion de manière unanime. Nous enverrons cette motion à l'ensemble des Collèges et Conseils communaux de notre arrondissement pour qu'ils nous rejoignent dans cette motion, et suite à tout ce que j'ai entendu, j'en appelle véritablement à l'ensemble des communes de notre province de Luxembourg pour qu'ils aillent revoir la décision du Gouvernement wallon et qu'ils se rendent bien compte que ce n'est pas un subsidie, mais bien une capacité de facturation, et qu'ils vont tous un jour se réveiller avec l'addition qu'il va leur être présentée.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

5. ADMINISTRATION GENERALE : AIVE – Secteur Valorisation et Propreté : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 avril 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, après discussion, décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 30 avril 2019 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 24 avril 2019 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 30 avril 2019;

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Travaux - Rénovation et extension de l'école de Heinsch – Phase 2. Approbation du cahier des charges et des conditions modifiés.

Madame GOFFINET – Ce point est déjà passé au niveau du Conseil communal, nous avons obtenu le permis qui est conditionné notamment à du bardage et au maintien d'ardoises naturelles au-dessus du préau. Dès lors on vous présente une modification du cahier des charges pour pouvoir rapidement mettre en œuvre et lancer le marché pour que cette rénovation de l'école de Heinsch se fasse. Nous sommes vraiment au bout du dossier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les cahiers des charges et les montants estimés modifiés du marché "Rénovation de l'école de Heinsch - phase 2 » établis par l'auteur de projet, Altema Architecture scprl, Rue de Lenclos, 85B à 6740 Etalle. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.441.969,77 € HTVA ou 1.528.487,96 TVA 6% comprise , réparti comme suit :

- le lot 1 : 1.310.765,98 € hors TVA ou 1.389.411,94 € TVA 6 comprise ;
- le lot 2 : 59.908,00 € hors TVA ou 63.502,48 € TVA 6% comprise ;
- le lot 3 : 71.295,79 € hors TVA ou 75.573,54 € TVA 6% comprise

Article 2 : De maintenir pour ce marché les procédures de passation suivantes :

- la procédure ouverte pour le lot 1
- la procédure négociée sans publication préalable pour les lots 2 et 3, avec consultation d'au moins 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-60/2017/20177010.

7. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services - Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de la crèche rue des Déportés. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services - Désignation d'un auteur de projet pour la réparation des murs d'enceinte des cimetières. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame GOFFINET – Nous avons opté pour pouvoir faire des rénovations chaque année de murs d'enceinte du cimetière, et nous avons donc décidé d'y consacrer un budget. On désigne donc ici un auteur de projet qui nous fera l'étude et nous mettrons ensuite en œuvre les réparations du cimetière. Certains m'ont interpellée pour le mur du cimetière d'Arlon et il sera entre autre concerné par ce travail.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/19-1709 et le montant estimé du marché de services "Désignation d'un auteur de projet pour la réparation de murs d'enceinte de cimetières". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé global s'élève à 35.702,48 € hors TVA ou 43.200,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 878/725-60/20198008 qui sera inscrit au budget des exercices suivants.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services - Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés. Approbation du renouvellement de l'adhésion à la Convention AIVE.

Monsieur MITRI – C'est une continuité de ce qui est fait par notre commune, à savoir une adhésion de la commune au marché de l'AIVE pour la collecte des déchets et la gestion intégrée et durable de ces déchets. Ce qui change, c'est que c'était un contrat qui est habituellement pour 8 ans, et vu la volonté actuelle de l'AIVE d'aller dans une politique de rationalisation au maximum pour arriver dans une dynamique de zéro déchet, avec des projets pilotes de conteneurs enterrés, ils proposent de faire cette période sur 4 ans. C'est pour cela que l'on propose que ce marché soit pour 4 ans au lieu de 8 ans. Le reste de la périodicité et de la manière des collectes, ainsi que les frais à la commune ne changent pas.

Monsieur MAGNUS - Ici, c'est simplement une adhésion de la commune au marché qui avait été lancé par l'AIVE. Il n'y a rien qui change au niveau de la collecte des déchets en elle-même.

Madame FROGNET - J'ai juste une petite intervention : je vois avec bonheur que vous vous mettez au zéro déchet à la commune, donc je reviens à ma première intervention au premier Conseil communal, ça va donc induire une diminution de la taxe annuelle à un moment donné. Si on diminue les déchets récoltés on aura une diminution de la taxe. Le coût-vérité va baisser et on aura une diminution de la taxe à un moment donné.

Monsieur MAGNUS – Vous avez utilisé le bon mot, c'est-à-dire qu'il faudra voir le coût-vérité. Il ne dépend pas uniquement de nous mais d'un tas d'éléments extérieurs aussi, entre autre la participation de l'AIVE où vous voyez comme moi avec beaucoup de bonheur que cette participation de 826.000 € ne bouge pas, et que sur les 4 ans, ils annoncent un chiffre-là. Je ne sais pas vous promettre aujourd'hui que l'AIVE ne va pas augmenter de 10 %, j'espère que non. J'espère que nos administrateurs nous défendent et feront en sorte que ça ne soit pas le cas. On fera tout pour qu'elle ne soit pas augmentée et on reviendra devant vous avec la taxe déchets, en vous expliquant, et vous aurez un tableau très précis reprenant l'ensemble des éléments. Si ça justifie une discussion entre nous à ce moment-là, et bien elle aura lieu.

Madame NEYENS – Sur ce point-là, c'est vrai que je trouve vraiment intéressant aussi cette émergence de l'objectif zéro déchet que nous allons mettre en œuvre dans le cadre de la commission environnement notamment. Je voudrais aussi souligner le travail des éco-conseillers de l'AIVE, qui font vraiment un super travail à ce niveau-là, en soutien aux communes via des conférences, des animations dans les écoles, des actions de prévention. Pour revenir un peu à la question de Madame FROGNET je voudrais dire également que pour les projets pilote de conteneurs enterrés, il y a un

premier projet pilote à Grendel, dans la commune d'Attert, en milieu rural, et un second à Bonnert vient de démarrer. Ces conteneurs enterrés permettraient de changer le type de collecte, de ne pas faire de collecte en porte à porte, et de cette façon-là cela permettrait de diminuer les frais fixes de collecte. S'il y a là des réductions des déchets, si ça fonctionne et si le tri est efficace, cela devrait pouvoir avoir une action à ce niveau-là.

Monsieur TRIFFAUX – le mot 'déchets' suscite des souvenirs par rapport à des interventions passées. Où en est-on par rapport au projet d'ouverture de l'ancien parc à conteneurs pour le parage aux véhicules automobiles ? Le Collège avait dit il y a quelques mois qu'il allait regarder à ce que les voitures ne basculent pas dans le vide, etc. Ça semblait assez simple. Où en est-on ?

Monsieur MITRI – Je n'ai pas de précisions vraiment à vous donner. Je sais que c'est le projet pour lequel le Collège se penche maintenant dans les mois à venir. Nous allons revoir avec l'AIVE justement aussi par rapport aux besoins d'un éventuel second parc à conteneurs que l'on fait avec l'ancien.

Monsieur TRIFFAUX – L'AIVE était d'accord et il appartenait simplement à la ville d'Arlon, donc au Collège, de mettre en œuvre l'ouverture des grilles, le traçage des lignes blanches pour qu'on puisse se garer, et la mise en place soit d'une clôture, soit de quelques obstacles pour que les voitures ne basculent pas là où il y avait les conteneurs. C'est quand même un endroit qui est extrêmement intéressant pour les gens qui prennent le train, et le weekend pour les gens qui fréquentent le Parc des Expositions. Ce n'est pas compliqué à mettre en œuvre, ça peut être fait rapidement.

Monsieur MITRI - Effectivement, et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai vu, depuis la prise en main, qu'il y a un cahier des charges qui était établi.

Monsieur TRIFFAUX - Il faut un cahier des charges pour cela ?

Monsieur MAGNUS - Non c'est une demande qui avait été faite par la SNCB pour ouvrir ce parking-là, nous étions d'accord que la SNCB demande et nous avons dit à l'AIVE que nous n'y voyons pas d'inconvénients – nous étions encore avant le 14 octobre à ce moment-là – mais qu'il fallait qu'ils prennent contact avec la SNCB, où on disait plus exactement à la SNCB qu'ils devaient prendre contact avec l'AIVE. Nous n'avons pas envie de prendre la responsabilité de ce parking et que les aménagements devaient être faits en concertation entre la SNCB et l'AIVE. Ce sont les derniers éléments que nous avons nous dans le dossier.

Monsieur TRIFFAUX - Moi je n'ai pas l'impression que c'est comme ça, je pense que l'on tourne en rond dans ce dossier-là. Je crois que l'AIVE était d'accord et disait de le faire.

Monsieur MAGNUS – Ici, cette demande venait de la SNCB et nous avons dit à un certain moment qu'il faut que la SNCB et l'AIVE se mettent d'accord entre elles, donc ici nous n'avons pas encore reçu de réponse. Est-ce que la SNCB aurait aussi demandé de pouvoir avoir des places de parking devant la Maison de la Culture ? Encore une fois, ce que nous avons accepté mais sur un terrain qui ne nous appartient pas puisqu'il appartient à la Province et ils ont trouvé un accord là-bas. Ils avaient aussi dit qu'ils allaient mettre des barrières, il n'y a rien de tout ça qui est fait mais il y a effectivement énormément de voitures qui stationnent là avec une plaque luxembourgeoise. Mais on reverra exactement les termes des accords qui ont été pris.

Monsieur WALTZING - Je voulais juste intervenir par rapport à cette idée. Il faut savoir que lorsque l'on a rencontré le Ministre BELLOT, il avait effectivement été relevé qu'il y avait un nombre de places qui était fort limité à Arlon, du moins qui était toujours occupé. Il ne faudrait pas que cette option que la ville pourrait donner donne encore une opportunité à la SNCB de reporter l'idée d'un

P+R. il faut faire bien attention aux places que l'on donne, sachant que comme vous venez de le dire on a trouvé une solution avec la Maison de la Culture. Il faut donc faire très attention à ce que l'on fait avec la SNCB.

Monsieur MAGNUS - Ce terrain ne nous appartient pas, donc nous pouvons être d'accord ou pas d'accord, si l'AIVE décide de le faire, elle le fera et n'aura pas besoin de notre avis. Si la SNCB trouve un accord avec eux, nous ne sommes pas partie prenante là-dedans. J'ai bien entendu le raisonnement de Monsieur BELLOT qui était de dire que plus on donnait des places comme ça, moins il y avait urgence de travailler sur le P+R. L'autre argument qu'il avait aussi est que ces places étaient fortement occupées par des gens qui avaient un abonnement, qui habitaient là-bas dans le coin, qui prenaient ou non le train, qui faisaient du covoiturage et qui laissaient leur voiture dans ces parkings-là qui sont plus contrôlés que lorsqu'on laisse sa voiture le long du trottoir. C'est un autre débat qui nous éloigne en tout cas de notre point n°9.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De renouveler l'adhésion de la commune au marché de services lancé par l'AIVE par procédure ouverte avec publicité européenne et ce pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2020.

Article 2 : De marquer son accord sur la décision du Conseil d'administration de l'AIVE du 23 novembre 2018 attribuant le marché pour la collecte à la société REMONDIS.

Article 3 : De confier à l'intercommunale AIVE l'organisation de cette collecte pour la durée du marché (4 ans) et de retenir le système « sac + sac » pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, à raison d'une fois par semaine, du lundi au vendredi, pour l'ensemble du territoire communal (centre et villages).

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2020, article 876/124-06 et au même article des exercices suivants.

Article 5 : De transmettre le dossier à la tutelle dans le cadre de la relation « In House ».

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fourniture - Acquisition d'équipements sportifs pour le Hall 2 de la Spetz. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures - Sécurisation extérieures écoles. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – Dans les écoles communales, on a prévu un système de détection intrusion et de vidéosurveillance dans les écoles de Barnich-Sterpenich, du Galgenberg et des Lilas, avec les montants de 12.000 €, 11.000 € et 5.000 €. On a un avis favorable du Directeur financier et donc on vous propose d'accepter le point. On verra bien si on doit continuer par la suite dans d'autres écoles. Ici, ce sont des écoles qui se sont déjà fait cambrioler et sur lesquelles on a envie d'avoir un peu plus de sécurité.

Monsieur TRIFFAUX - La vidéosurveillance pour les Lilas, c'est pour l'arrière de l'école également parce que la vidéosurveillance n'est que pour cette école. C'est l'avant et l'arrière parce qu'il y a des problèmes. C'est vraiment nécessaire.

Monsieur WALTZING - Je voudrais juste intervenir sur ce point parce qu'il est quand même surprenant que des bâtiments isolés comme Barnich-Sterpenich qui ont été cambriolés, comme vous venez de le dire, on n'imagine pas dès le départ des installations de sécurité. J'ose espérer que le point ici est un point pour rattraper le retard mais que dorénavant, dans toute nouvelle infrastructure, il sera prévu des systèmes de sécurité.

Monsieur TRIFFAUX – Elles sont toutes faites, c'est la dernière.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/19-1714 et le montant estimé du marché "Installation de systèmes de détection intrusion et de vidéosurveillance dans des écoles communales". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 27.950,00 € hors TVA ou 29.627,00 €, TVA 6% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-60/20197006.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures - Aménagement de la salle du conseil. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – Cela fait aussi plusieurs années qu'on en parle mais l'avant-dernière fois ça ne marchait vraiment plus du tout. On a bien dû se résoudre à prendre le taureau par les cornes, on essaye toujours de reporter évidemment des confort qui nous regardent directement alors on est toujours plus soucieux d'essayer de voir comment on peut faire plaisir directement à la population. Quand on a un budget de 60.000 € TVAC, on y regarde à 2 fois et il faut donc ici que cela re-fonctionne. La fourniture et l'installation d'un nouveau système de conférence complet, le remplacement du panneau de résultats des votes par un écran TV, la fourniture et l'installation d'un système de projection – parce que vous voyez bien qu'ici nous ne voyons rien du tout – et la maintenance globale de cette installation pendant 3 ans, pour un montant de 60.000 €.

Monsieur SAINLEZ – J'ai une petite question ou remarque pour Monsieur l'Echevin, s'il était prévu un raccordement possible pour une caméra visant à filmer les séances du Conseil ?

Monsieur MAGNUS - J'ai évidemment été voir le cahier des charges mais si Monsieur l'Echevin veut répondre à la question.

Monsieur TURBANG – J'en ai souvent parlé avec Monsieur MARCHAL et c'est clair que c'est un point qui nous tenait à cœur au niveau du Collège parce que j'en avais un peu marre d'entendre des effets Larsen et, comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre, de devoir tourner la tête et ne rien voir. Dans ce projet il sera donc prévu l'installation d'une caméra, mais je n'ai pas dit qu'elle serait installée. Il faut savoir que jusqu'à présent le système est complètement fermé, c'est-à-dire que la société qui gère le système actuellement –Monsieur MARCHAL court depuis des mois pour avoir

des clés pour accéder à tels logiciels ou systèmes mais on n’y arrive pas – est d’Anvers et vient quand elle a envie de venir et le problème est qu’il faut tout remplacer. C’est donc un peu notre problème et dans le marché que l’on propose maintenant est un peu plus ouvert, c’est-à-dire que l’on demande d’avoir la possibilité d’accéder aussi bien au software qu’au hardware. C’est sûr qu’à un moment donné, si on nous installe un système et qu’on ne sait de toute façon pas y travailler ni ajouter quelque chose ... Mais votre remarque est pertinente, c’est vrai que l’on peut imaginer dans le futur, lointain ou pas, qu’on puisse installer des caméras éventuellement avec une transmission via le web ou un autre système. On ne sait jamais.

Monsieur MAGNUS - Le cahier des charges prévoit donc exactement que « le système de conférence doit permettre dans le futur l’ajout de caméras en vue d’une diffusion sur le web », comme ça tout le monde est rassuré.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/19-1711 et le montant estimé du marché “Remplacement du système de conférence et de projection de la salle du Conseil communal”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 49.586,78 € hors TVA ou 60.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 8 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 104/723-60/20191023.

13. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Travaux - Travaux en matière d’éclairage public. Approbation du renouvellement de l’adhésion à la centrale d’achat ORES.

Monsieur MITRI - Ce sont deux points qui sont jumelés par notre ancienne adhésion qui est renouvelée dans ce marché. On leur confie par cette adhésion le marché d’aménagement de l’éclairage de la rue Paul Reuter, avec le lancement d’un marché pour le matériel ainsi que pour les travaux pour arriver à un éclairage de ce beau projet qui sera devant l’Hôtel de Ville et surtout la rue Paul Reuter.

Monsieur MAGNUS – Le premier point ‘adhésion à la centrale d’achats ORES’, vous avez noté, et ça a déjà été évoqué au Conseil communal, le fait de réfléchir quand on a la possibilité de le faire malgré le surcout éventuel à la pause souterraine éclairages publics. Vous avez vu que c’est repris dans le projet de délibération. On est d’accord ?

Madame NEUBERG – On avait déjà plusieurs fois évoqué le problème de la rue de Rédange.

Monsieur MAGNUS – La réponse est toujours la même.

Madame NEUBERG - Malheureusement c’est toujours la même depuis des années et les riverains n’ont quand même toujours pas d’éclairage public.

Monsieur MAGNUS - Si on mettait l’éclairage public maintenant et qu’après on nous dit qu’il faut l’enlever pour mettre les trottoirs, c’est toujours la même histoire donc on continue à faire pression sur ORES pour qu’il donne à ce chantier une priorité.

Monsieur MITRI – Il est mis dans les projets futurs prioritaires, que ça soit au niveau d'ORES ou au niveau de la commune pour que ce projet soit réalisé. C'est une action prioritaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De renouveler l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.

Article 2 : Qu'il sera recouru pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre de ce marché pluriannuel.

Article 3 : De charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente délibération :

à l'autorité de tutelle ;

à l'intercommunale ORES Assets pour dispositions à prendre.

14. TRAVAUX COMMUNAUX : Travaux - Aménagement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue Paul Reuter. Approbation des travaux et du montant de la dépense réactualisé.

Madame SCHMIT – J'ai une petite question tant qu'on était dans la rue Paul Reuter : on a pu lire dans La Meuse du 8 avril qu'il y avait une pollution par rapport aux terres, etc. Elles ont été placées chez les pompiers et je me demandais où en était l'analyse qui devait être prise en charge ?

Monsieur MAGNUS – Effectivement lorsque l'on a évacué les terres, dans un premier temps cela n'a pas posé de problèmes et elles ont pu être déposées par après dans le centre d'enfouissement, qui nous a dit après qu'ils avaient remarqué une petite pollution. Ils ont fait un test et nous ne croyons pas que l'ensemble des terres sont polluées, que les terres qui se situaient en dessous des escaliers monumentaux – si on peut les appeler comme ça – ou en dessous de nos cerisiers du Japon étaient des terres particulièrement polluées. Est-ce que peut-être, lors d'un test, on est arrivé à ponctionner une partie de terre trouvée en dessous d'un endroit ou une fois une voiture a laissé couler du mazout ? Peut-être. Voulant travailler véritablement à l'avancement du projet parce que quand on doit stater un chantier comme celui-là, c'est toujours difficile et ça peut éventuellement avoir une incidence négative sur l'évolution. Si ces terres sont là pendant 3 mois, ça n'est quand même pas très amusant pour l'ensemble de la population arlonaise donc nous avons décidé de les stocker effectivement chez les pompiers. Il nous fallait une dalle de béton et, après en avoir parlé au Fonctionnaire délégué, nous les avons mis là et c'est nous qui allons aussi être sur place quand on va faire les tests pour voir comment c'est fait. On pourra probablement dire que ces terres-là sont polluées, elles iront à cet endroit, et celles qui ne sont pas polluées retourneront à Virton. Je crois qu'on a agi en bon père de famille et de manière à ce que ça coûte le moins cher à la commune.

Monsieur BALON – Concernant le remplacement de l'éclairage, je suppose qu'on va remplacer par quelque chose de moins énergivore, et dans le cadre de nos efforts pour réduire nos émissions de CO2, quelle incidence cela a ? Est-ce que c'est chiffré ?

Monsieur MAGNUS - Les nouvelles lampes que l'on a sont les lampes LED alors que les anciennes ne l'étaient pas, donc ça aura une influence au niveau de notre consommation d'énergie. Je me tourne vers notre ingénieur Monsieur REVEMONT.

Monsieur REVEMONT - En effet, les anciennes lampes à décharges seront remplacées par des systèmes de luminaires Led qui permettront une diminution de consommation d'électricité d'un facteur de 3 maximum grâce à leur technologie performante mais aussi par une possibilité de régulation future de leur intensité selon les périodes. Les opérations de maintenance seront aussi limitées sur ce type de système. Ce type de luminaire se généralisera sur notre parc d'éclairage public grâce à un plan de remplacement sur 10 ans qui sera proposé prochainement par ORES.

Monsieur MAGNUS – Et ce raisonnement peut se tenir, c'est peut-être ça votre question, sur d'autres lampes que l'on pourrait remplacer à Arlon. Il est évident que dans les projets que nous avons, il faut d'abord faire en sorte que les gens qui n'ont pas de lumière dans leur rue, c'est vrai que si nous avons des possibilités budgétaires pour pouvoir le faire après, on pourrait imaginer de remplacer d'autres lampes à Arlon de manière à diminuer notre consommation d'énergie et de rentrer encore un peu plus en concordance avec l'objectif de la convention des Maires.

Monsieur MITRI – Le type de luminaires qui seront mis sur toute la longueur de la rue Paul Reuter sera identique à celui de la rue de Neufchâteau. C'est pour que vous ayez une idée de l'aspect qu'ils vont avoir.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : D'approuver « L'aménagement du réseau d'éclairage public, Rue Paul Reuter », pour un montant estimé réactualisé à 101.374,64 € hors TVA soit 122.663,31 € TVAC incluant la fourniture du matériel, les travaux de pose et les prestations d'ORES ASSETS.

Article 2 : D'approuver, pour la fourniture du matériel, le cahier des charges, le lancement du marché par ORES ASSETS par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 fournisseurs. Le montant estimé réactualisé s'élève à 68.257,26 € HTVA ou 82.591,28 € TVAC.

Article 3 : De recourir, pour les travaux de pose relatifs à ce projet à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installation d'éclairage public pour la Région administrative de Luxembourg, conclu par ORES ASSETS en date du 31/08/2017 et ce, pour une durée de 4 ans, ceux-ci étant estimés à 18.759,60 € hors TVA soit 22.699,12 € TVAC.

Article 4 : De prendre en charge les frais exposé par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations au taux de 16,5 % (études en ce compris l'élaboration des documents du marché, l'élaboration du rapport d'attribution, le contrôle du chantier et l'établissement du décompte), ce qui représente à ce stade un montant estimé à 14.357,78 € HTVA ou 17.372,91 € TVAC.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60/2017/20174022.

Article 6 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : De transmettre la présente délibération au pouvoir subsidiant dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-Wallonie 2020, projet A.3 – Arlon Réaménagement de la Rue Paul Reuter et de la Place des Chasseurs Ardennais », code ETR152100000546.

Article 8 : De transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

15. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures - Acquisition d'une application pour la gestion du PST. Approbation de la Convention de marché conjoint Ville / CPAS.

Monsieur MAGNUS – Vous en avez déjà beaucoup entendu parler et vous en entendrez encore parler dans les mois qui viennent. Nous avons évidemment été voir plusieurs programmes qui nous permettaient d'atteindre ces objectifs et surtout de fixer le cap et le périmètre des actions et des projets. On a donc besoin d'une application pour nous aider dans cette gestion, nous ferons ça avec une convention de marché conjoint comme on le fait pour plusieurs choses qui vont d'ailleurs suivre avec le CPAS. C'est donc la même chose pour le marché conjoint pour la fourniture de titres-repas électroniques, et pour le placement et la location de terminaux pour les paiements électroniques. Ce sont seulement pour des conventions communes entre la Ville d'Arlon et le CPAS. Je crois que c'est comme ça qu'il faut travailler, de manière à pouvoir avoir des marchés plus importants qui nous permettent d'avoir des prix plus compétitifs.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : Décide d'approuver la Convention de marché conjoint Ville / C.P.A.S. désignant la Ville comme pouvoir adjudicateur de référence et fixant les modalités de paiement.

16. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services - Fournitures de titres-repas électroniques pour la Ville et le CPAS. Approbation du renouvellement de la Convention de Marché conjoint.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : Décide d'approuver la Convention de marché conjoint Ville / C.P.A.S. désignant la Ville comme pouvoir adjudicateur de référence et fixant les modalités de paiement.

17. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures - Location et placement de terminaux pour paiements électroniques. Approbation de la convention de marché conjoint Ville/CPAS.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : Décide d'approuver la Convention de marché conjoint Ville / C.P.A.S. désignant la Ville comme pouvoir adjudicateur de référence et fixant les modalités de paiement.

18. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré, à Sampont, à front de la rue du Muselbur, d'une partie de 5 a 26 ca de la parcelle communale cadastrée Arlon – 8eme division – Hachy – Section D – n° 1740 H : Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) de vendre définitivement à la SPRL ARINVEST, au prix de 39 450 euros, le bien suivant : Zone d'habitat à caractère rural - Arlon - 8eme division - Hachy - Section D - n° 1740 H (anciennement cadastré n° 1740 E) partie de 5 a 26 ca telle que reprise au plan de mesurage dressé le 19 mai 2014 dressé par Monsieur Bernard DELLACHERIE

2) d'approuver le projet d'acte.

3) de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

19. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Synagogue d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – Ils n'ont pas beaucoup pu profiter de leur synagogue puisqu'elle est en travaux, et d'un autre côté ils sont très contents que la synagogue soit en travaux, c'est la plus ancienne synagogue de Belgique, voilà pourquoi leur budget est exceptionnellement excédentaire cette année.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents:

Décide d'approuver le compte de la Synagogue d'Arlon pour l'exercice 2018 comme suit:

Recettes ordinaires totales	9.578,33€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.686,36€
Recettes extraordinaires totales	24.660,38€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	22.440,38€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.352,86€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	3.438,39€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	34.238,71€
Dépenses totales	6.791,25€
Résultat comptable EXCEDENT	27.447,46€

Total des recettes : 34.238,71€

Total des dépenses : 6.791,25€

Excédent : 27.447,46€

20. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église de Fouches.

Monsieur MAGNUS – Ce sont de petites rectifications. Quand vous voyez ici sur deux lignes, c'est suite au contrôle assidu et éveillé de Monsieur LECOCQ qui met les bons chiffres dans les bonnes colonnes. C'est pour cela que vous voyez les sommes totales qui restent les mêmes mais parfois cela va dans des articles budgétaires différents. Il n'y a pas de grandes différences.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents:

Décide d'approuver les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de FOUCHES pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	13.604,93€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	12.788,26€
Recettes extraordinaires totales	8.359,91€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	8.359,91€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.949,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	12.361,24€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	21.964,84€
Dépenses totales	17.310,24€
Résultat comptable EXCEDENT	4.654,24

21. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Saint-Donat ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	106.420,19€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	95.463,75€
Recettes extraordinaires totales	4.206,34€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	2.595,03€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	33.384,76€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	72.195,98€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1.611,31€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	110.626,53€
Dépenses totales	107.192,05€
Résultat comptable EXCEDENT	3.434,48€

22. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Weyler ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de WEYLER pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	12.179,89€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.666,24€
Recettes extraordinaires totales	5.678,88€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	5.628,88€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.472,27€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.559,28€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	17.858,77€
Dépenses totales	10.031,55€

Résultat comptable EXCEDENT	7.827,22€
------------------------------------	------------------

23. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Freylange ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Freylange pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	20.974,84€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	19.991,21€
Recettes extraordinaires totales	4.025,80€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.025,80€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.909,26€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	16.786,99€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	25.000,64€
Dépenses totales	21.696,25€
Résultat comptable EXCEDENT	3.304,39

24. FABRIQUES D'ÉGLISE : Approbation du compte pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'église « Waltzing ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Waltzing pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	18.348,47€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	17.845,25€
Recettes extraordinaires totales	12.843,73€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	12.843,73€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.435,24€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.424,08€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	31.192,20€
Dépenses totales	14.859,32€
Résultat comptable EXCEDENT	16.332,88€

25. SERVICE ECONOMIQUE : Appel à projet 2019 – Plan wallon d'investissement – « Tourisme pour tous » - Approbation du dossier de candidature pour le Palais – Ratification.

Monsieur MAGNUS – C’est un appel à projets du Plan wallon d’investissement « Tourisme pour tous ». Nous avons rentré deux projets, un pour le Palais et un pour le Musée Gaspar. Ici, dans le point 25 qui nous occupe, il s’agit du Palais où nous avons demandé un avis à la société ACCESS-I.

Madame GOFFINET – L’asbl ACCESS-I est l’asbl dédiée par la Région wallonne pour mener les études et les analyses en matière d’ouverture au public pour les personnes à mobilité réduite. Il y a des recommandations qui ont été établies et, dans le cadre du Plan wallon d’investissement, il est demandé de réintroduire un dossier pour pouvoir obtenir des subventions pour les aménagements qui répondent aux recommandations.

Monsieur MAGNUS – A la question de savoir si nous allions faire des travaux importants, ici ce sont des travaux pour l’accessibilité, pour donner quelques exemples comme le réaménagement de l’accès PMR actuel. Elle voudrait éventuellement le modifier quelque peu. Les poses des mains courantes par exemple qui sont conformes pour l’accès au perron, ou encore la pose de main courante à l’intérieur du Palais. Tout cela pour rendre le Palais plus accessible aux personnes en fauteuil roulant ou marchant difficilement, voire aveugles ou malvoyantes, sourdes, malentendantes ou avec des difficultés de compréhension. C’est donc subsidié à 90 %, et il y a 10 % à charge de la commune.

Madame LECOMTE – Est-ce qu’il est prévu d’engager des interprètes ou traducteurs en langue des signes pour les personnes sourdes ?

Monsieur MAGNUS – Voilà ce que je vois dans la fiche relative aux personnes sourdes ‘*A prévoir : travaux indispensables pour permettre une accessibilité au public concerné. Placer un mécanisme ‘libre/occupé’ sur la porte des sanitaires du 2^{ème} étage. Signaler un numéro de GSM de contact dans l’ascenseur afin de pouvoir communiquer par sms en cas de problèmes. Placer une signalétique visible signalant les différentes expositions et leur situation, les prix, les WC, l’ascenseur. En vue d’expositions futures veuillez prendre connaissance de fiches qui sont reprises avant - Pour cela, ils estiment le poste-là entre 5.000 et 10.000 € - Il est indispensable de faire intervenir un architecte pour les travaux prioritaires*’. Non. Voilà la fiche pour les personnes sourdes.

Madame GOFFINET - On a bénéficié dans le 1^{er} appel à projets d’une aide de la Région wallonne qui a payé l’audit spécifique qui est mené par ACCESS-I. Mais ACCESS-I n’avait pour mission qu’une analyse et les recommandations que d’infrastructures. Dans le 2^{ème} appel à projets on peut donc rentrer uniquement tout ce qui est infrastructures puisque c’est le Plan wallon d’investissement, sinon c’est la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide de ratifier la délibération du Collège communal du 29 mars 2019 précitée.

26. SERVICE COMMUNICATION : Approbation du règlement communal relatif au budget participatif dédié à des projets de développement durable sur la plateforme « Arlon C VOUS ».

Monsieur MAGNUS – Ça fait longtemps qu’on en parle, depuis le projet de budget et le budget que nous avons accepté au mois de décembre, une somme de 25.000 € avait donc été mise pour ce budget participatif. Il faut respecter certaines procédures pour pouvoir mettre en route un budget participatif. Il faut simplement savoir qu’un article du Code de la démocratie locale règle la question, c’est l’article L1321-3 sur base duquel nous avons travaillé et qui dit ‘*Selon les modalités qu’il détermine, le Conseil communal peut décider d’affecter une partie du budget communal, appelé budget participatif, à des projets émanant de comités de quartier ou d’associations citoyennes dotées de la personnalité juridique*’. C’est vraiment notre souhait d’avoir davantage de démocratie participative,

d'augmenter cette transparence, de permettre à des citoyens de faire part de leurs idées, de participer davantage à la Ville et à la vie de notre cité. Chaque année nous souhaitons avoir un sujet bien précis, on trouvait que cette année, tout ce qui se passe autour du climat et du développement durable était fondamental, et nous souhaiterions pour l'année 2019 – mais probablement que ça débordera sur 2020 – avoir des projets qui rentrent dans cette thématique là-bas. Si vraiment il y avait un projet auquel on n'aurait pas pensé et que l'on trouve vraiment excellent, rien ne nous empêche encore de revoir évidemment ce montant en question ou de le mettre carrément dans le budget extraordinaire par exemple de l'année prochaine, ou voir si c'est vraiment très chouette d'entrevoir ça encore pour cette année. Je vous ai donc parlé des objectifs sur le territoire d'Arlon, j'ai parlé aussi du montant. Les projets doivent être d'intérêt public qui doit rencontrer l'intérêt général et non au service de l'intérêt d'une minorité de la population, doit respecter la localisation géographique, doit respecter scrupuleusement notre règlement et doit aussi respecter l'ensemble des engagements de la commune. Le porteur de projet, je viens de vous le lire en vous resituant et en vous récitant l'article repris dans le Code de la démocratie locale. Par contre je crois qu'il est important de revenir sur le comité de sélection *'le comité de sélection sera institué par la ville d'Arlon et sera composé de membres effectifs, c'est-à-dire avec voix délibérante, ou d'observateurs. Ils tiendront un rôle déterminant pour sélectionner les projets et seront sollicités pour participer au budget participatif.'* On a vraiment voulu quelque chose qui ne soit pas proportionnel à la participation au sein de ce Conseil communal et aux résultats des dernières élections puisque nous vous proposons de prendre 4 membres du Conseil communal, 1 membre par groupe politique, sur proposition des chefs de groupe, rassurez-vous il ne faut pas décider aujourd'hui, deux membres de la population locale et deux membres de l'administration désignés par le Collège. La question est de savoir comment nous allons désigner les deux membres de la population locale. Et bien on va lancer un appel, ceux qui sont intéressés pourront se présenter, puis nous ferons un tirage au sort qui pourrait avoir lieu lors du prochain Conseil communal. On peut prendre la main la personne peut-être la plus jeune ou la plus âgée dans cette assemblée pour tirer au sort le nom de ces deux personnes membres de la population locale. Nous aurons également des membres observateurs, l'Echevin des Finances – parce que malgré tout il faut que ça tienne la route - l'Echevin de la participation citoyenne, de l'Environnement, le Directeur général et la Directrice générale adjointe, le Directeur Financier et évidemment le service Communication qui assurera le secrétariat de ce comité de sélection. Au niveau des dates, après l'approbation de ce règlement dont je ne doute pas que vous allez accepter de manière unanime ce soir, et bien jusqu'au 31 mai les comités de quartier, donc les associations citoyennes avec cette personnalité juridique, pourront déposer leurs propositions de projets en postant leurs idées sur la plateforme citoyenne ou encore en la déposant ici physiquement à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Ensuite, du 31 mai au 30 juin les projets recevables au regard de ce règlement seront soumis à l'analyse et à la sélection de notre comité de sélection, dont je vous ai donné la composition tout à l'heure, et les cinq premiers projets seront soumis aux votes des citoyens sur la plateforme entre le 1^{er} juillet et le 31 août. Les citoyens pourront à ce moment-là voter et les projets qui auront obtenu le plus de votes seront financés et réalisés, dans la limite des crédits disponibles, par la ville qui restera évidemment Maître d'ouvrage, mais le porteur de projets sera le comité de quartier ou l'association qui l'aura initié. Nous serons ensuite amenés à travailler avec eux et ils participeront avec nous au processus administratif réglementaire avec les appuis de la Ville d'Arlon pour se rendre aussi compte que ce n'est pas en claquant des doigts que l'on peut réaliser les choses d'une manière aussi rapide qu'on le souhaiterait. Voilà la philosophie du règlement que l'on vous propose aujourd'hui.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, Approuve le règlement ci-joint :

Article 1 : le principe

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants de la commune d'Arlon et aux associations arlonaises de proposer l'affectation d'une partie du budget extraordinaire de la Ville d'Arlon à un ou plusieurs projets citoyens.

Le budget participatif de la Ville d'Arlon permet aux Arlonais de développer des initiatives au bénéfice de la collectivité.

Article 2 : les objectifs

Le budget participatif a plusieurs objectifs :

- Renforcer la démocratie participative à Arlon ;
- Développer des projets sur le territoire de la commune d'Arlon et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Permettre aux citoyens de choisir des projets qui leur tiennent à cœur et prioriser les idées importantes à leurs yeux. Les budgets financés dans le cadre du budget participatif proviennent nécessairement d'initiatives citoyennes via un système d'appel à projets par lequel les comités de quartier et associations citoyennes avec personnalité juridique peuvent introduire un dossier qui, s'il remplit les conditions, peut amener au financement de l'initiative.

Article 3 : le territoire

Le budget participatif d'Arlon porte sur le territoire de la commune d'Arlon. La réalisation et la concrétisation des idées proposées se situera géographiquement uniquement sur ce territoire.

Article 4 : le montant.

25.000 € - vingt-cinq mille euros - sont prévus au budget extraordinaire de la Ville d'Arlon en 2019 pour des projets axés sur le développement durable.

Un projet ne peut excéder le montant de 25.000 € (TVAC). Si le projet dépasse le montant attribué, un phasage sur plusieurs années pourrait être envisagé. Il appartient au collège communal d'inscrire les crédits nécessaires aux articles y afférant lors des modifications budgétaires.

Article 5 : les projets

Le budget participatif fonctionne sur base d'un appel à projets.

- Fréquence : une fois par an
- Montant max pour 2019 : 25.000 €
- Critères d'éligibilité :
 - Le projet proposé doit être d'intérêt public. Il doit rencontrer l'intérêt général et non servir l'intérêt d'une minorité de la population ;
 - Le projet doit respecter la localisation géographique décrite à l'article 3 de ce règlement et apporter une plus-value ;
 - Le projet doit respecter scrupuleusement ce règlement et tous les prescrits légaux en Belgique ;
 - Le projet doit respecter scrupuleusement les règles d'engagement d'un crédit du budget extraordinaire (investissement) et doit respecter la répartition financière mentionnée à l'article 4 de ce règlement ;
 - Le projet doit relever des compétences communales mais ne pourra, en aucun cas, se substituer à une action visant à remplir une des missions de base de l'administration ou s'opposer à celle-ci ;
 - Le projet doit être cohérent et compatible avec les réalisations, en cours ou à venir sur le territoire de la Ville d'Arlon ;
 - Le projet doit être conforme au principe de développement durable (lutte contre le changement climatique, épanouissement, production et consommation différente, protection de la nature...), thématique pour 2019
- Porteur de projet : Les comités de quartier et les associations citoyennes avec personnalité juridique. Un groupe de citoyens ne peut porter qu'un seul projet à la fois. Afin d'éviter toute forme de politisation, les membres du Conseil communal et les membres de l'action sociale d'Arlon ne pourront pas présenter un projet.

Article 6 : la communication

Afin de faire connaître le dispositif et inviter les comités de quartier et associations à déposer leurs idées, la Ville d'Arlon publiera son appel à projet sur la plateforme citoyenne Arlon C vous, la plateforme citoyenne de la Ville d'Arlon. Un onglet sera spécialement dédié, il accueillera une description du projet et les étapes clés de la réalisation du projet.

Un avis sera relayé sur la page Facebook de la Ville d'Arlon. Si la période coïncide avec la parution du bulletin communal Vivre à Arlon, un article y sera dédié. La Ville d'Arlon informera la presse locale via envoi d'un communiqué de presse. Un lien renvoyant à l'appel à projet sera également placé sur le site de la ville d'Arlon.

Article 7 : le comité de sélection

Un comité de sélection sera institué par la Ville d'Arlon (Collège/Conseil) et sera composé de membres effectifs (une voix) et de membres observateurs (pas de voix). Ils tiendront un rôle déterminant pour sélectionner les projets et seront sollicités pour participer au suivi du budget participatif.

Membres effectifs :

- 4 membres du Conseil communal : un membre par groupe politique sur proposition des chefs de groupe
- 2 membres de la population locale
- 2 membres de l'administration désignés par le Collège

Les citoyens qui souhaitent faire partie du comité de sélection devront adresser leur candidature à la Ville d'Arlon. En présence de témoins, le Collège communal procédera à un tirage au sort parmi candidatures reçues pour sélectionner les deux représentants de la population.

Les citoyens faisant partie du comité de sélection ne pourront introduire de dossier dans le cadre du budget participatif. Ces citoyens seraient par ailleurs destitués dans le cas où ils seraient liés à des porteurs de projet : famille, cohabitant légal, ... La participation à ce comité se fait de façon bénévole. Aucune rétribution ne sera allouée.

Aux membres effectifs s'ajouteront les membres observateurs :

- L'échevin des Finances, l'échevin de la Participation citoyenne, l'échevin de l'Environnement (vu le thème cette année), le Directeur général et la Directrice générale adjointe
 - Le Directeur financier
 - Le service Communication qui assurera le secrétariat du comité de sélection
- Ce comité se réunira autant que nécessaire.

Article 8 : le processus de dépôt et de sélection

A partir de l'approbation de ce règlement par le Conseil communal de la Ville d'Arlon, et jusqu'au 31 mai, les comités de quartier et associations citoyennes avec personnalité juridique pourront déposer leur proposition de projet en postant leurs idées sur la plateforme citoyenne Arlon C vous.

Un formulaire papier sera également disponible à l'accueil de l'hôtel de Ville. Du 31 mai au 30 juin, les projets recevables au regard de ce règlement seront ensuite soumis à l'analyse et à la sélection du comité de sélection. Les cinq premiers projets (maximum) seront ensuite soumis au vote des citoyens sur la plateforme (ou via un formulaire papier). Du 1er juillet au 31 août 2019, les citoyens pourront voter pour leur projet favori.

Le(s) projet(s) ayant obtenu le plus de votes sera(ont) financé(s) et réalisé(s) (dans la limite des crédits disponibles). La Ville d'Arlon restera Maître d'ouvrage mais le porteur de projet sera le comité de quartier ou l'association qui l'aura initié. Il sera ensuite amené à suivre le processus administratif réglementaire, avec l'appui des services de la Ville d'Arlon.

27. FINANCES COMMUNALES : Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – Pause Gourmande ».

Monsieur MAGNUS – Les points 27, 28 et 29 concernent l'appel à projets CREASHOP. Il ne faut pas confondre CREASHOP avec la prime communale qui est une compétence communale et chaque groupe politique en fait partie, et la prime CREASHOP qui est une compétence régionale puisque ce sont eux qui donnent les 6.000 €, mais c'est un comité de sélection qui est composé de la Ville, la Gestion Centre-Ville avec Marielle FLAMMANG, et des gens comme Créa-Job, Challenge, Henallux, l'ACIA, etc. Ce ne sont pas des décisions communales mais des décisions de ce jury qui a été constitué pour ça. Ici, on vous propose l'octroi de la liquidation d'une prime. Vous allez me dire que ce n'est pas nous qui payons donc pourquoi est-ce que nous devrions prendre la décision, et bien simplement parce que vous savez qu'en comptabilité budgétaire communale, l'argent sort d'un côté et rentre ensuite de l'autre une fois que nous recevons notre subside de la Région wallonne.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 6.000 euros (six mille) au candidat-commerçant « Pause Gourmande » situé à Arlon, rue des faubourgs, 5;
- Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

28. FINANCES COMMUNALES : Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – Artisphère.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 6.000 euros (six mille) au candidat-commerçant « ARTISPHERE » situé à Arlon, rue des faubourgs, 22;
- Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

29. FINANCES COMMUNALES : Octroi et liquidation d'une prime dans le cadre de l'appel à projet CREASHOP – O'Tacos.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 6.000 euros (six mille) au candidat-commerçant « O'TACOS » situé à Arlon, Marché-aux-Légumes, 9 ;
- Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/332-02 du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

30. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl Maison du Tourisme du Pays d'Arlon – exercice 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2018 de l'ASBL MAISON DU TOURISME DU PAYS D'ARLON.

31. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl Maison de la Culture d'Arlon – exercice 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2018 de l'ASBL MAISON DE LA CULTURE.

32. FINANCES COMMUNALES : Approbation d'une aide financière pour mérite sportif de la Ville d'Arlon édition 2018 destinée à récompenser les différents lauréats.

Monsieur LAFORGE – La Commission des Sports, dans son assemblée du 13 mars 2019, a fait l'élection des Lauréats du Mérite Sportif pour l'édition 2018. Vous avez ici 3 récompenses qui sont remises : le Trophée sportif par équipe qui est remis au Judo Ju Jitsu Club d'Arlon, qui reçoit une aide financière de 250 €, le Trophée sportif individuel qui est remis à l'escrimeur Neisser LOYOLA qui reçoit une aide financière de 250 €, et enfin 100 € sont remis à Zacharie DANTHINE, nageur du CNA, pour le vainqueur du challenge « jeune espoir ». Vous savez que l'on remet à ces jeunes espoirs des cigognes et c'est évidemment lui qui a eu le plus de cigognes sur l'année. D'ailleurs je vous invite tous, n'hésitez pas, à revenir vers nous et notamment vers Eddy MARCHAL qui s'occupe de tout cela, quand vous voyez dans la presse des jeunes sportifs de la commune d'Arlon qui ont fait quelques exploits. N'hésitez pas à nous les soumettre pour nous permettre de pouvoir les intégrer dans notre réunion trimestrielle et de leur donner des cigognes. En fonction du nombre de cigognes qu'ils reçoivent sur l'année, ils sont à ce moment-là récompenser comme aujourd'hui. Je vous invite aussi d'ores et déjà à la remise du Trophée du Mérite sportif de la Ville d'Arlon qui aura lieu le 22 mai à 18h30 à la salle Européenne.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une aide financière de 250€ à Monsieur Neisser LOYOLA, une aide financière de 250€ à l'équipe du Judo Ju Jitsu Club Arlon, ainsi qu'une aide financière de 100€ à Zacharie DANTHINE vainqueur du challenge du « jeune espoir »;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

33. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à l'asbl d'Arts et de Musiques pour l'organisation d'une soirée projection de films muets luxembourgeois et français qui se déroulera le dimanche 23 juin 2019 au Palais du Gouverneur.

Monsieur MAGNUS – L'asbl d'Arts et de Musiques ne fait pas de la musique toujours facile, ce n'est pas de la musique très populaire mais il en faut pour tous les goûts. Ils veulent organiser une soirée de projection de films muets luxembourgeois et français, qui se déroulera le 23 juin au Palais du Gouverneur. Ils nous ont demandé une participation, une aide, que nous estimons devoir ramener parce qu'ils demandaient un peu plus à 250 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 250 euros à l'asbl d'Arts et de Musiques pour l'organisation d'une soirée projection de films muets luxembourgeois et français qui se déroulera le dimanche 23 juin 2019 au Palais du Gouverneur.
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsidés aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide que la liquidation est autorisée des réceptions des pièces justificatives.

34. DEPARTEMENT DES MUSEES : Proposition de nouveaux noms de rues dans l'entité d'Arlon par la commission de toponymie.

Madame LECOMTE – La Commission de toponymie a été mise en place et s'est réunie le 7 mars dernier. A l'ordre du jour il y avait donc des noms de rue à attribuer. Je remercie aussi la présence de David Colling qui est sur les bancs et qui nous a fait un rapport tout à fait circonstancié de cette première réunion. Un premier nom a été attribué entre le Square de la Lys et le Square du Hunnebour, la rue du Capitaine MOTZ. C'est un jeune capitaine qui a été tué d'une balle dans la tête lors de la Première Guerre Mondiale. Il est également proposé que la nouvelle place donnant sur le square de la Lys soit le prolongement de ce dernier dont elle poursuivra la numérotation. La Commission a aussi proposé de nommer la rue du Cardinal Ries, à Fouches, parce que le Cardinal Ries est né à Fouches en 1920 et est décédé en 2013. C'était un Professeur à l'Université de Louvain, anthropologue et historien des religions. Ça a donc tout son sens de donner à cette rue le nom du Cardinal Ries. La Commission a aussi proposé l'appellation 'Hinter den Garten' – Derrière le jardin – à l'habitation sise à Sampont, rue du Muselbur. Enfin le point 4 à Bonnert, la Commission a décidé, et nous en sommes extrêmement satisfaits, la création d'une rue Jules Massonnet, bourgmestre décédé en 1974. Celle-ci est accessible par la Drève des Espagnols. L'entrepreneur est Filippo MILANO, pour un bien sis à Frassem. Enfin le point 5, la Commission a proposé la création d'une rue des Cigognes. C'est effectivement dans le cadre de l'accès à l'Avenue du Bois d'Arlon, les travaux seront réalisés en 2 phases. La première par un accès à l'Avenue du Bois d'Arlon et la seconde par un accès à la rue Halbardier. Nous sommes ici dans un registre ornithologique.

Monsieur EVEN – Je voudrais remercier la Commission justement pour avoir créé une rue au nom du Cardinal RIES, parce que c'est un monsieur qui le mérite. Je voudrais remercier Jean-Marie parce que ça faisait déjà un moment que je lui avais demandé pour qu'on nomme une rue au nom du Cardinal RIES, donc je vous en remercie.

Monsieur MAGNUS - Il y a encore de sa famille qui habite à Thiaumont.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer les nouveaux noms de rue suivants :

- 1) "Rue du Capitaine Motz", pour desservir le nouveau lotissement situé entre la giratoire Callemeyn (sur la Nationale 4), le Square de la Lys et le Square du Hunnebour;
- 2) "Rue du Cardinal Ries" pour la voirie perpendiculaire à la Chaussée romaine, à Fouches;
- 3) "Hinter den Garten", pour la voirie perpendiculaire à la rue du Muselbur, à Sampont;
- 4) "Rue Jules Massonnet" pour la voirie du nouveau lotissement accessible par la drève des Espagnols;
- 5) "Rue des cigognes" pour la voirie du nouveau lotissement de Schoppach Invest, accessible par l'avenue du Bois d'Arlon.

- Charge M. David Colling, département Culture & Musées, du suivi.
- Transmet copie de la décision au service de l'urbanisme et au service population pour l'enregistrement des nouveaux noms de rue.
- Transmet copie de la décision au service des voiries pour la réalisation de nouvelles plaques de rues, ainsi que des plaques biographiques pour les rues évoquant une personne.

35. COMMISSION DES SPORTS : Communication du règlement d'ordre intérieur modifié.

Monsieur LAFORGE – Ici c'est évidemment à titre informatif mais on veut être tout-à-fait transparent. Ce règlement a donc été voté à l'assemblée générale du 13 mars 2019 par la Commission des Sports. Il y a quelques petites modifications cosmétiques, rien de très important. Ce sont des modifications de mots et aussi de timing par rapport à nos réunions. A un moment donné c'était marqué 'des réunions tous les mois', mais on a plutôt décidé de mettre par trimestre. Vous avez au niveau de la catégorie A, on voulait faire un petit changement et essayer de favoriser les sports émergeant, notamment aussi la création de nouvelles disciplines sportives. Il y a un petit changement également au niveau d'une catégorie qui a été ajoutée, je vous en avais déjà un peu parlé. On veut donc favoriser le handisport, donc on va donner 500 € annuellement aux clubs qui sont affiliés à la Ligue Handisport francophone. Pour le moment il s'agit de deux clubs tels que le C.R.N.A (Cercle Royal de Natation Arlonais) et les Archers Arlonais, mais avec cette subvention de 500 € on espère en tout cas inciter d'autres clubs à s'inscrire dans ce processus et évidemment de favoriser le sport pour tous. Vous avez vu que c'était quelque chose d'important que nous avons notamment mis dans notre déclaration de politique communale. Voilà ce sont principalement les modifications mais qui sont très importantes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des modifications du règlement d'ordre intérieur de la Commission des Sports de la Ville d'Arlon, approuvées lors de son assemblée générale du 13 mars 2019.

36. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Ratification de la décision d'ouvertures de classes du 21.01.2019.

Madame LECOMTE – Il s'agit ici d'une augmentation de cadre dans le maternel, comme déjà évoqué précédemment. On procède dans le maternel à 4 comptages durant l'année scolaire, et l'augmentation de la population scolaire peut générer des emplois, et les emplois s'expriment en demis-emplois donc c'est la norme. On a effectivement la satisfaction d'apprendre que pour l'implantation de Barnich-Sterpenich, on passe de 4 à 4 ½ emplois ; pour l'implantation de Waltzing, on passe également de 4 à 4 ½ ; pour l'implantation de Fouches, de 2 ½ à 3 ; l'implantation du Centre, de 6 à 6 ½ emplois ; et enfin l'implantation de Stockem, on passe de 2 à 2 ½ emplois. Nous sommes bien ici dans le maternel.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, ratifie les délibérations suivantes :

Collège du 25 janvier 2019

- Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Fouches à partir du 21.01.2019 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.

- Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Waltzing à partir du 21.01.2019 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.
- Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Barnich-Sterpenich à partir du 21.01.2019 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.

Collège du 1er février 2019

- Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale du Centre à partir du 21.01.2019 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.
- Ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Stockem à partir du 21.01.2019 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.

37. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Déclaration des emplois vacants pour l'enseignement fondamental.

Madame LECOMTE – Vous avez lu comme moi ici qu'en primaire il y a trois périodes d'instituteur primaire, deux périodes de Maître de seconde langue, et puis on arrive à 64 périodes de cours de philosophie et de citoyenneté. Ici en l'occurrence les enseignants et Professeurs qui donnent ce cours de CPC sont toujours en formation, ils doivent obtenir un certificat à la didactique pour être désignés Professeurs de cours de philosophie et de citoyenneté. Vous avez 24 périodes de dispense, c'est-à-dire quand les parents ont décidé de ne pas choisir entre le cours de morale et le cours de religion. L'enfant, au lieu d'avoir une seule heure de CPC, il en aura une seconde.

Monsieur MAGNUS - C'est une information qui est donnée, il n'y a pas véritablement de vote.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE :

- 3 périodes d'instituteur primaire
- 2 périodes de maître de seconde langue
- 0 période de maître de morale
- 0 période de religion catholique
- 0 période de maître de religion islamique
- 0 période de maître de religion protestante
- 0 période de maître d'éducation physique
- 64 périodes de cours de philosophie et de citoyenneté (soit 2 temps plein et 20 périodes)
- 24 périodes de dispense

MATERNEL :

- 0 période d'institutrice maternelle
- 2 périodes de maître de psychomotricité

38. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Rapport du plan de pilotage phase 1 de l'école communale de Weyler.

Madame LECOMTE – Les plans de pilotage sont une mesure phare du pacte pour un enseignement d'excellence. Pour l'information de tout un chacun c'est une feuille de route que devra suivre chaque école et qui résulte d'un diagnostic entre les forces et les faiblesses de l'école, aussi à la clé l'identification des causes. Cela débouchera pour chaque établissement sur des objectifs d'amélioration qui doivent être en phase avec les objectifs du gouvernement et qui se traduiront dans un plan d'actions, dans des stratégies, visant à obtenir un taux de réussite plus important des enfants, un taux de redoublement moins important, etc. C'est vraiment une mesure phare et les écoles doivent s'y mettre. Elles décident de s'y mettre en trois phases, mais pas toutes en même temps. Les écoles en question ici, dont le plan de pilotage a été rédigé, sont celles qui sont entrées dans la première phase. D'autres écoles vont s'y mettre à la rentrée et feront partie de la deuxième phase, et il y aura une troisième phase pour terminer, de manière à ce que l'ensemble des écoles et leur plan de pilotage tournent autour de 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. Mais finalement le plan de pilotage, pour ceux qui s'y sont inscrits dans la première phase, entrera en vigueur en 2020. On demande que le Conseil communal ratifie les plans de pilotage qui vous sont présentés et qui concernent les écoles de Schoppach et de Weyler.

Madame BLEROT – C'est vrai que le plan de pilotage est un travail vraiment conséquent pour un enjeu de taille. Il s'agit en effet de construire collectivement, avec tous les acteurs sur base d'un diagnostic complet, les objectifs prioritaires pour 6 ans. Vu l'enjeu que ces plans représentent pour les enfants et pour le personnel enseignant, et vu le travail important qui sera encore effectué à l'avenir par les autres implantations, ne serait-il pas intéressant pour les prochaines fois d'avoir une présentation peut-être plus directe, plus générale, du contenu de ces diagnostics et de ces axes de travail prioritaires ?

Madame LECOMTE - Je n'y vois absolument pas d'inconvénient, ça pourrait être intéressant effectivement qu'un des directeurs, ou les deux, viennent conjointement présenter en quoi consiste ce plan, quels sont les diagnostics et les faiblesses, mais aussi les forces, les manières dont ils ont objectivé aussi ce diagnostic, etc. Je pense que c'est sans importance, comme vous le disiez, ça engage non seulement les écoles mais aussi l'EPO, qui est aussi responsable de ce plan de pilotage et de la mise en œuvre des stratégies qui vont en découler.

Monsieur MAGNUS - Comme dit Madame BLEROT, c'est aussi reconnaître évidemment le travail important qui est fait par toute une équipe de direction et par toute l'équipe des Professeurs. On pourrait très bien organiser cela lors d'une soirée, pas lors d'un Conseil communal parce que ça n'intéresse pas nécessairement tout le monde, mais lors d'un Conseil communal thématique si je puis dire sur ce sujet-là, en invitant les directeurs d'école à venir expliquer leur plan de pilotage. Je trouve en tout cas que ça serait une très bonne idée. C'est la première fois que cela passe au niveau du Conseil communal puisque c'est un nouveau projet. La prochaine fois il y aura le Galgenberg, les écoles primaires et maternelles de Mesdames BURTON et COLLIN, avec Freylange. Je rejoins la proposition qui est faite d'organiser cela dans les semaines qui viennent peut-être pour ces deux écoles-là, et l'année prochaine pour les autres écoles.

Madame FROGNET – Je voulais savoir qui a rédigé les rapports ? Est-ce que c'était une sorte d'audit externe et comment viennent les solutions qui sont proposées ?

Madame LECOMTE – Non, justement, c'est l'équipe éducative avec la direction qui ont établi un diagnostic des forces et faiblesses de l'école, en disant qu'ils ont des indicateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On sait par exemple que dans certaines écoles il y a des difficultés de lecture, de compréhension, etc. C'est une faiblesse. A côté de ça nous savons par exemple que dans certaines

écoles des enfants réussissent mieux en sciences. Ça veut sans doute dire que nous avons mis les moyens, ou en tout cas la pédagogie, en place pour ce type de discipline, et cela porte ces fruits. C'est une force. C'est par rapport à des indicateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ensuite on évalue effectivement ces propres forces et faiblesses par rapport à ceux-ci, on en détermine les causes, etc. Est-ce que c'est la façon d'enseigner ? La méthodologie ? La pédagogie ? Que faudrait-il améliorer ? S'il y a certaines faiblesses dans le numérique aussi, car on s'est bien rendus compte que certaines écoles n'étaient pas du tout initiées. On en détermine les causes et que va-t-on faire ? Les objectifs sont d'améliorer ces indicateurs et ce qu'on va mettre en place à ce moment-là. C'est le résultat d'un travail participatif entre les enseignants et la direction.

Madame FROGNET - Est-ce que la commune mettrait éventuellement des moyens à disposition pour, par exemple, l'école de Schoppach qui n'a pas de matériel informatique d'études ? Est-ce qu'on développe des moyens pour aider les écoles ou est-ce qu'elles doivent se débrouiller avec ce qu'elles ont ? Il y a aussi ces histoires de formations volontaires auxquelles ils ne peuvent pas aller parce que c'est difficile de remplacer, etc. Ils proposent des solutions qui, je trouve, ne dépendent pas nécessairement d'eux uniquement, peut-être de nous aussi.

Madame LECOMTE - Il y a quand même la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doit mettre aussi des moyens en fonction justement des lacunes ou des manquements qui ont été constatés. On est parfois dans le cadre d'appels à projets par rapport à du matériel informatique, au niveau des formations parce qu'il y aura des continuées aussi qui seront organisées. Les Professeurs, les enseignants doivent s'inscrire dans cette dynamique-là aussi. Tout cela va être mis au point. Il faut savoir, j'en discutais tout à l'heure, que ce plan de pilotage ne va pas rester lettre morte. C'est un outil qui va être évalué par ce qu'on appelle les délégués au contrat d'objectifs. En principe ce sont des sortes de conseillers qui vont dire 'Ecoutez, on vous a laissés un peu faire, il va y avoir une première évaluation. Vous essayez d'avoir ces objectifs-là, vous avez mis en place des solutions, des actions. Est-ce que ça va mieux ou non? On va réévaluer', et à ce moment-là, à mon avis, il y aura aussi des moyens financiers qui seront alloués en fonction des faiblesses.

Monsieur MAGNUS - Je vous invite vraiment à lire les plans qui étaient joints dans le sharepoint. Vous aurez remarqué qu'à l'école des Lilas par exemple la différenciation qui est prise en compte, on fait des choses, on achète des livres et du mobilier particulier, il y a des places flexibles, que l'on tient compte des classes dans lesquelles il y a des enfants étrangers, etc.

Madame LECOMTE - J'aimerais ajouter, Madame FROGNET, que ce ne sont pas toujours des moyens financiers parce que vous avez lu avec attention que dans le plan de pilotage de l'école des Lilas, par exemple, il y a un système de parrainage qui est très intéressant. Ce sont les grands qui apprennent aux petits. Ce ne sont pas des choses très 'chères' à mettre en place, ça a certainement des résultats donc c'est ça qui est bien le plan de pilotage. L'équipe éducative se remet parfois en question et surgissent parfois des idées tout-à-fait intéressantes, innovantes, qui ne coutent pas spécialement chères, et c'est là tout l'intérêt de ce type d'outil, de document.

Monsieur TRIFFAUX - Le plan de pilotage induit des moyens supplémentaires automatiquement, donc des moyens humains et financiers pour le matériel supplémentaires. Les premières écoles qui sont entrées dans le plan de pilotage ont déjà obtenues ces moyens supplémentaires, donc elles peuvent les affecter suivant leurs objectifs, etc. En moyens humains ça peut être sous forme d'aide aux directions, sous la forme d'un éducateur ou quelque chose comme ça. Ce sont elles qui vont décider comment elles utilisent ces moyens.

Monsieur MAGNUS - Ce sont des choses dont on reparlera et ça intéresse pas mal de monde ici dans l'assemblée. Je ne vais pas revenir sur les promesses que l'on vous a faites, elles seront tenues.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre connaissance de l'état des lieux, du diagnostic des forces et faiblesses, et décide de valider les actions et stratégies poursuivies par l'ensemble des intervenants.

39. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Rapport du plan de pilotage phase 1 de l'école communale de Schoppach.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre connaissance de l'état des lieux, du diagnostic des forces et faiblesses, et décide de valider les actions et stratégies poursuivies par l'ensemble des intervenants.

40. ACADEMIE DE MUSIQUE : Déclaration des emplois vacants pour l'Académie de Musique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie de Musique comme suit :

- Professeur d'art lyrique : 1 période
- Professeur de formation vocale-chant : 9 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violon et alto: 6 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité accordéon : 2 périodes

41. ACADEMIE DES BEAUX ARTS : Déclaration des emplois vacants pour l'Académie des Beaux-Arts.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur des arts du feu pour la spécialité céramique : 8 périodes
- Professeur de recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 6 périodes
- Professeur de volumes pour la spécialité sculpture : 8 périodes

42. ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE : Déclaration des emplois vacants à l'Ecole Industrielle et Commerciale pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord sur le rapport de Madame Catherine PECHEUR, Directrice f.f. de l'Ecole Industrielle et Commerciale de la ville d'Arlon et déclare les emplois énoncés ci-dessus vacants.

Transmet à Madame Catherine Clause pour information à Madame Pecheur.

43. SERVICE JURIDIQUE : Introduction dans le Règlement général de police d'une nouvelle règle visant à interdire les gobelets à usage unique.

Monsieur MAGNUS - On en avait vraiment 'ras la casquette' – il n'est pas là et je sais qu'il est souffrant donc on pense à lui – qu'au carnaval nous avons des gobelets jetables un peu partout, alors que nous avons fait de gros efforts lors des dernières manifestations, je pense à la retransmission des matches de football, pour obliger tous nos cafetiers à avoir des gobelets en plastique réutilisables. On a vraiment envie de le mettre dans le règlement général de police. A Arlon il n'y aura plus la possibilité d'avoir des gobelets en plastique jetables quand on est sur la voie publique et les gens doivent donc commencer - et ça commence même dans les festivals où il y a partout des gobelets réutilisables – à avoir cette mentalité-là quand on voit ce que le plastique produit comme effets négatifs un peu partout, et plus particulièrement dans nos océans. Je crois qu'il est vraiment temps pour les communes aussi de prendre le taureau par les cornes et puisque ça ne semble pas aller de soi chez certains, nous prenons la décision de l'imposer lors des manifestations sur la ville d'Arlon.

Madame FROGNET – J'ai une question pratique : est-ce que la ville mettra à disposition des gobelets, ou est-ce que ce sont ceux de la Province qu'il faudra emprunter ? On est forcément pour l'interdiction, mais après les gens doivent bien avoir un contenant...

Monsieur MAGNUS - C'est une réflexion que l'on a. Jusqu'à présent nous avons travaillé en tout cas dans la manifestation la plus importante qui a utilisé des gobelets réutilisables, je crois que c'est la retransmission des matches de football. C'est vrai qu'il y avait les cafetiers qui étaient sur la place Léopold, mais c'était surtout un conglomérat de cafetiers qui avaient reçu l'autorisation – c'était un marché public – et ils travaillaient avec une société qui s'appelle EcoCup. Après, il y a tout un problème de manutention : qui va s'en occuper ? Qui va les nettoyer ? Qui va les reconditionner ? A un certain moment, il faut faire des choix. Est-ce que c'est à la ville de faire ça ? Est-ce que les particuliers – c'est en général ça qui profite du système – doivent eux-mêmes envisager la possibilité de le faire ? Quand ce sont des manifestations qui sont organisées par la Ville elle-même, on pourrait aussi imaginer quelque chose. Je crois que je ne vais pas vous répondre de manière globale mais au cas par cas on envisagera les situations. Je crois que ça va rentrer dans l'esprit des gens de se dire 'Ben voilà on fait une manifestation chaque année, et bien nous allons faire nos propres gobelets' et ils reviendront vers nous. Certains les trouveront peut-être tellement sympathiques qu'ils n'iront pas au remboursement et qu'ils les garderont comme souvenirs. Ça arrivera aussi.

Monsieur LANDRAIN – Quid des gobelets biodégradables, donc la gestion serait plus simple que les gobelets réutilisables dans certains cas, comme les matches de football ou le carnaval d'Arlon où il y a une gestion tellement atroce des contenants ?

Monsieur MAGNUS - Ce que l'on veut éviter aussi en prenant les gobelets réutilisables, c'est le fait qu'on ne trouve plus le lendemain une place Léopold dans un état épouvantable et que nos ouvriers communaux ont à ce moment-là un travail gigantesque de nettoyage. Je trouve que les gobelets réutilisables sont beaucoup plus éducatifs par rapport aux gens parce que, si je prends encore la transmission des matches de football, il n'y avait plus un gobelet par terre parce que les plus jeunes prennent le gobelet à terre, vont demander le remboursement et ont 1 ou 2 € dans la poche. Tandis que les gobelets biodégradables, pour moi, n'auront pas la même éducation.

Monsieur GIGI – Je partage les réflexions qui ont été données. Maintenant, peut-être pour faciliter le passage, parce qu'il y a encore je crois certains cafetiers qui vont garder leurs habitudes, qu'il faudrait informer un peu plus, que ce soit par le site ou autre. On sait les emprunter à la Province mais la difficulté est qu'il faut généralement aller à Bertrix pour les chercher, ce n'est pas de notre ressort mais il faudrait peut-être créer une antenne de prêts plus proche du chef-lieu, ça serait une piste à approfondir. Je sais qu'il y a Cup System qui est une entreprise luxembourgeoise qui permet de les louer également à un prix attractif, ou de les faire carrément. J'entendais Monsieur LAMBERT qui proposait de les collectionner. On peut très bien imaginer avoir ça chez nous chaque année au Maitrank ou autre, un peu comme les petites tasses à vin chaud dans les marchés de Noël en

Allemagne. Ma réflexion est par rapport au prêt : il faudrait peut-être informer un peu plus parce qu'on pense aux manifestations, mais c'est clair que les asbl sont parfois aussi en recherches, et les scouts l'ont fait.

Monsieur MAGNUS - Je retiens l'envoi d'une lettre à la Province en disant 'C'est très bien d'avoir une centrale d'achats ou de prêt qui se trouve à Bertrix. Ça serait quand même pas mal d'en avoir une ici dans l'arrondissement d'Arlon'. Je crois que c'est une bonne idée et ça facilitera également l'adoption par tout le monde du système en question. En ce qui concerne l'information à donner aux organisateurs, vous savez qu'ils doivent rentrer un dossier sécurité. Nous verrons si dans le dossier sécurité – d'ailleurs il faudrait vérifier- la question est posée, mais on leur imposera. On doit mettre une phrase si ce n'est pas le cas, qui est une obligation d'utiliser des gobelets réutilisables lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur établissement. A l'intérieur nous ne pouvons pas encore l'imposer, mais s'ils sont sur la voie publique, oui.

Madame GOFFINET – On parle évidemment du match de football et de l'organisation qui est faite par les cafetiers, mais une organisation qui mène différentes asbl, qui mélange l'associatif et l'aspect commercial, c'est quand même les fêtes du Maitrank. J'ai initié avec la présidente de l'époque de la Commission des Fêtes des fêtes du Maitrank avec des gobelets réutilisables, et ce fut un réel défi parce qu'on a mis non seulement notre organisation de la Commission des Fêtes en y associant la Confrérie du Maitrank qui est une autre asbl, et chaque cafetier. Nous étions passés par un marché public et c'était Eco Cup qui l'a remporté pour 3 ans, donc il faudra en relancer un. Si la première année était compliquée, je pense que c'est rentré quelque part dans les mœurs. La deuxième fois qu'on l'a fait l'année passée ça s'est beaucoup mieux déroulé, et quand on passe par des sociétés même privées, ce sont elles qui s'occupent de la gestion entre autre. La Commission des Fêtes n'avait pas à s'occuper de qui avait payé ou non. C'est chaque fois la société qui s'occupe des commandes de chaque cafetier et de la reprise du nettoyage, etc. Il faut quand même rappeler qu'il y a effectivement des gobelets qui sont mis à disposition par la Province mais c'est bien uniquement pour ce qui est association et asbl, donc les cafetiers entre autre ne pourraient pas en bénéficier.

Madame FROGNET – En vous écoutant, ma première question était en soi presque personnelle parce que samedi, je fais une fête donc je m'étais dit 'des gobelets à usage unique, c'est quand même bête'. J'ai donc moi-même creusé la question du 'comment je pourrais faire pour avoir des gobelets réutilisables ?' Ici, c'est une interdiction pour les événements mais ça pourrait être aussi une autre étape de se dire qu'on pourrait louer à des privés comme moi une cinquantaine ou une centaine de gobelets pour ne pas que je produise des déchets. Après j'ai trouvé où les emprunter mais tout le monde n'a pas des amis qui ont des gobelets réutilisables. Et donc peut-être une autre étape serait la Ville qui mettrait à disposition pour tout un chacun qui ne voudrait pas produire de déchets.

Il faut voir si au niveau de nos services communaux tout cela est possible, et quelle responsabilité on prend avec l'AFSCA. Je vois Monsieur LAMBERT qui fait la moue. Tout cela n'est pas aussi simple. Je préférerais que la Province s'en occupe mais j'entends qu'elle n'est uniquement que pour les associations, et que quand vous en avez besoin vous allez les chercher à la Province.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'introduire un nouvel article 26 bis au Règlement général de police de la Ville d'Arlon libellé et s'articulant comme suit :

"Article 26 bis : Interdiction des gobelets à usage unique

Sans préjudice des règles de sécurité particulières imposées dans le cadre du « Dossier Sécurité » visé à l'article 26 du présent règlement, l'utilisation des gobelets à usage unique est interdit lors des fêtes, fancy-fair, manifestations, rassemblements et autres divertissements accessibles au public."

44. SERVICE JURIDIQUE : Projets de convention de gestion entre la Ville d'Arlon, le CPAS et le Cercle Sportif de Toernich relative aux infrastructures de football de la Spetz.

Monsieur LAFORGE - Il fallait remettre une convention pour l'utilisation des infrastructures de football de la Spetz. Celles qui étaient existantes étaient vraiment obsolètes parce qu'elles ne concernaient plus les bons clubs. Vous avez donc pu remarquer que c'est une convention tripartite qui lie la ville, le CPAS et le Cercle de Toernich. Pourquoi le Cercle de football de Toernich? Parce qu'avec Monsieur LECLERCQ et Madame DECLAYE, on a trouvé que c'était beaucoup plus facile d'avoir un seul interlocuteur. C'est donc après à eux de faire des conventions avec d'autres clubs, notamment vous savez que vous avez les Archers Arlonais qui occupent le site, le FC Arlon va également l'occuper très bientôt - il y a d'ailleurs discussion entre les deux clubs pour arriver à un consensus – et évidemment l'asbl Complexe Sportif de la Spetz qui va devoir aussi contacter Toernich à ce niveau-là. Le club de Toernich doit revenir vers nous chaque année en nous proposant un planning d'occupation, et vous avez remarqué dans la convention qu'il y avait d'autres obligations de leur part. Pour l'instant nous sommes partis sur un an, qui est évidemment renouvelable, et nous avons rencontré le club de Toernich. La convention leur a été présentée, ils sont évidemment très satisfaits et les autres utilisateurs également. Tout se passe donc très bien à ce niveau-là.

Monsieur EVEN - Je me demande si ce n'est pas un peu dangereux cette histoire-là, qu'un club gère pour des autres clubs... Parce qu'il me semble qu'à la dernière législature le club de Fouches avait demandé pour avoir aussi droit de profiter de ces infrastructures-là. Je voudrais savoir exactement comment cela va se passer, parce que je ne trouve pas normal qu'un club décide pour les autres clubs. C'est une infrastructure communale et du CPAS, c'est donc la ville, à mon avis, qui doit gérer cela et non un club.

Monsieur LAFORGE - Vous savez qu'ils l'utilisent déjà depuis un moment, le club de Fouches n'y va plus pour le moment, il n'y a donc plus d'utilisation avec Fouches. Après c'est à eux à nous rendre des comptes donc ils doivent revenir vers nous annuellement, même au niveau des assurances. On part donc sur ce principe-là pour un an et qui est renouvelable. Si après un an on remarque qu'il y a des difficultés, on devra peut-être faire marche arrière mais je n'y crois pas. J'ai entièrement confiance au club que j'ai rencontré plusieurs fois. Je sais qu'ils ont également rencontré par exemple le FC Arlon, les Archers, etc. et ça se passe globalement très bien. A voir donc dans un an si tout est ok.

Monsieur EVEN - Attention, je n'ai rien contre le club de Toernich, loin de là. Mais je ne trouve pas ça normal que ce soit un club qui gère.

Monsieur LAFORGE – C'était quand même beaucoup plus facile de fonctionner comme cela. Vous vous rendez compte, avec tous les clubs qui sont sur la zone, si nous devons à chaque fois avoir une convention d'utilisation avec chacun ce n'est plus possible. On n'a qu'un seul interlocuteur qui est chargé d'organiser cela et de revenir vers nous. Je pense qu'il n'y aura pas de soucis.

Monsieur MAGNUS - Il y a toujours en dernier recours le Collège qui est là pour rectifier si besoin est. On fait un peu la même chose avec les salles de villages. Je prends par exemple la salle de Weyler, on a confié la gestion à une association qui le fait très sérieusement. Nous n'avons pas à amener les clés et à aller les rechercher au début et à la fin. Ce sont eux qui le font et quand il y a des problèmes, ça revient vers nous. Et vous êtes là pour le dire aussi, nous n'avons pas beaucoup de problèmes. Il est donc évident qu'il faut choisir des gens sérieux. Ça ne dépend pas du nom de l'association mais des personnes qui sont derrière et si ces personnes font leur travail correctement, en essayant d'être correctes avec tout le monde, que ce soit dans le monde footballistique ou associatif, ça va bien. Quand vous avez des gens qui essaient de rouler les autres, de ne pas nettoyer parce que ce sont les autres qui doivent le faire ou des trucs pareils, ça ne marche pas non plus. Nous corrigerons si besoin s'en fait sentir.

Madame NEUBERG – Je suis très contente qu'enfin cette convention ait pu voir le jour parce que ça a été difficile. On en parlait déjà auparavant avec le CPAS, entre autre. Par contre, là où je suis étonnée, c'est quand vous dites que Fouches ne l'utilise plus puisqu'ils ont eu une mauvaise nouvelle évidemment avec le terrain synthétique. Je pensais vraiment que cette tripartite allait peut-être s'ouvrir éventuellement à d'autres blocs mais, à titre personnel, je trouve que l'idée de la gestion par Toernich est très bonne puisqu'il y a toujours eu un excellent contact avec le club.

Monsieur LAFORGE - Tout-à-fait, et à un moment donné, avec le FC Arlon et Toernich, le terrain va être déjà fortement utilisé donc on doit aussi pouvoir le préserver. Une utilisation supplémentaire n'est peut-être pas opportune pour le moment. Maintenant il faudra voir à l'avenir si peut-être Fouches va revenir vers nous. A ce moment-là peut-être que le FC Arlon n'aura plus besoin des installations de la Spetz donc on pourra revoir cette convention.

Monsieur SAINLEZ – Par rapport aux remarques de Monsieur EVEN, il est évident que celui qui a la réalité du terrain – c'est le cas de le dire – va être le club de Toernich. Maintenant je me réjouis qu'il y ait plus de clubs associés à une convention à la COVA parce que finalement – c'est un avis par rapport à l'historique du site – ça doit être un site que la ville d'Arlon gère en bonne intelligence pour le sport, mais pour le football arlonais parce que c'est un superbe réservoir tampon pour les clubs qui sont dans le besoin à ce moment-là, d'équipes surnuméraires, d'infrastructures manquantes, etc. C'est vraiment l'endroit idéal pour cela donc j'enjoins vraiment à ce que ça garde ce caractère-là le plus partagé possible, dans ce but surtout de partage de terrain pour les clubs de la ville d'Arlon.

Monsieur LAQLII – Je rejoins Monsieur EVEN sur cette réflexion et je préfère que la ville garde la même distance avec tous les clubs de la ville. En quelque sorte je me demande si ça ne sent pas un peu le favoritisme. Pourquoi c'est Toernich qui va gérer l'allocation des autres clubs ?

Monsieur MAGNUS – Si on ressent cela et qu'on estime que qu'à un certain moment Toernich ne le fait pas avec un esprit d'ouverture, nous réagirons.

Monsieur LAFORGE – Vous savez, j'ai rencontré les clubs de football et je leur ai toujours dit ce qui allait se passer globalement avec notre volonté politique d'avancer sur la COVA, par exemple. Il y aura donc dans quelques temps des informations supplémentaires à ce niveau-là. Tout est très clair avec eux et ils sont tous d'accord avec ce fonctionnement, il n'y a pas de problème majeur actuel pour certains clubs. Je sais que là je viens d'avoir une petite demande de Freylange qui aura besoin d'un terrain, et bien nous sommes en train d'étudier la possibilité. C'est vrai qu'on arrive là en flux tendu avec nos terrains, donc il ne faut pas non plus les abimer, on doit aussi garder les terrains des équipes premières pour les matchs des weekends. C'est donc évidemment important d'avoir cette gestion et que tous les clubs de football soient satisfaits de cette démarche.

Monsieur KARENZO – Comme on parle de Toernich, j'aimerais féliciter leur équipe féminine qui monte en 1^{ère} provinciale depuis ce weekend, alors qu'ils ont créé l'équipe il n'y a pas si longtemps, je dirais 4-5 ans. C'est un gros défi de lancer une équipe féminine et je voulais simplement les féliciter. Par rapport à la question du favoritisme de Monsieur LAQLII je voudrais quand même préciser – pour fréquenter régulièrement les différents clubs de la commune, étant donné que je pratique encore un peu – que les clubs d'Arlon sont en général très contents du travail de Monsieur LAFORGE. Il les a tous rencontrés, demandé leur desiderata et je pense qu'il a été clair avec tout le monde. Ils se réjouissent de voir que la commune prenne à cœur et regarde ce qu'on peut faire au niveau des infrastructures, en tout cas au niveau du football sur le territoire d'Arlon.

Monsieur MAGNUS - J'entends qu'il y a éventuellement des voix discordantes donc je vais faire voter sur le point.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le projet de convention de gestion à conclure par la Ville d'Arlon, le CPAS et le Cercle Sportif de Toernich relative aux infrastructures de football de la SPETZ.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Madame la Conseillère Vanessa WAGNER relative à l'éco-quartier à Schoppach entre la rue Halbardier et l'Avenue du Bois d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – Il est évident que nous avons vu les photos qui étaient reprises dans la presse et autre, avec ces énormes tuyaux qui sortent et on se demande où ils vont aller. On est donc évidemment tous conscients de cette difficulté et de faire en sorte que les voisins du quartier là-bas ne soient pas importunés par des inondations inappropriées.

Madame WAGNER – Je voudrais rebondir sur ce que Monsieur MITRI a dit tout à l'heure, ça m'a un peu interpellé. Il a dit que la population avait besoin d'être rassurée par des actions. Je pense que c'est vrai, nous sommes tous des citoyens mais nous sommes parfois démunis face un peu à l'énormité des constructions urbanistiques que l'on voit un peu partout dans Arlon. Ma question concernait le soi-disant éco-quartier à Schoppach, entre la rue Halbardier et l'Avenue du Bois d'Arlon, où là il y a eu un permis d'urbanisation qui a été déposé et accepté. Suite à cela des travaux ont été mis en œuvre et les riverains ont marqué une forme d'inquiétude par rapport à l'énormité du chantier. Je me suis moi-même déplacée, comme Monsieur TURBANG, pour aller voir et j'ai été dans la maison de la personne qui m'a interpellée. C'est vrai que lorsque l'on regarde, c'est vraiment énorme. On a vraiment l'impression que le paysage a été défiguré, on voit trois gros tuyaux et un petit tuyau qui se déverse dans un ruisseau. C'est assez sale, il y a pas mal de déchets et lui-même se charge d'évacuer tout seul pour que l'eau ne passe au-dessus de la route. Suite à cela, il avait interpellé la commune, Monsieur TURBANG s'est déplacé et je pense qu'il a constaté comme moi de visu et qu'il pouvait comprendre les inquiétudes des riverains. Il a promis de revenir effectivement avec des réponses aux questions qu'il lui avait posées. Je pense donc que Monsieur TURBANG s'était déplacé le 28 février, je pense que je suis venue une semaine après, et suite à cela les riverains m'ont à nouveau interpellée parce qu'ils sont toujours inquiets. Ils ont fait appel à un bureau d'avocats spécialisé en urbanisme, le dossier est pour l'instant en cours avec les avocats. On se rend compte qu'il y a eu quelques petites irrégularités. Maintenant, sur le bienfondé des irrégularités je ne peux pas me prononcer parce que je ne suis pas spécialiste mais c'est en tout cas en cours, et je voudrais savoir si la commune a déjà trouvé par elle-même des irrégularités. Est-ce que vous avez des réponses à apporter aux inquiétudes des riverains ? Suite à votre visite, est-ce que vous êtes à même de répondre aujourd'hui à leurs inquiétudes ?

Monsieur TURBANG – Merci Madame WAGNER pour votre question. Je regrette simplement une petite chose, c'est que vous la posiez un peu tôt. J'ai toujours eu, dans ma carrière, la même politique. Si c'est pour ne rien dire ou si c'est pour dire des choses dont je ne suis pas certain, j'aime autant me taire. Quand j'ai vu les riverains le 28 février, je leur ai effectivement dit de ne pas se tracasser, que j'allais leur donner des réponses, bonnes ou mauvaises, tout en sachant évidemment que la commune, le Collège est conscients de leurs inquiétudes. Si je n'ai toujours pas donné de réponse, c'est parce que je ne possède pas encore l'ensemble des réponses, que nous n'avons pas encore rencontrés l'ensemble des intervenants. Maintenant vous me dites qu'il y a un avocat qui a été mandaté pour défendre les intérêts des riverains, évidemment je ne rentrerai pas dans cette partie-là étant donné que ça dépend maintenant du pénal. Je vais quand même replanter un peu le décor parce qu'il y a de nouveaux Conseillers et Conseillères qui sont présents, pour vous expliquer un peu où on en est dans le dossier de l'éco-quartier de Schoppach. Vous voyez un peu où se trouve l'éco-quartier de Schoppach, on est donc le long de l'Avenue du Bois d'Arlon et en face des bâtiments de COVALUX

actuellement. Il faut savoir qu'à l'époque le dossier est introduit par Schoppach Invest et ce dossier a été racheté par Thomas & Piron qui étudie actuellement la possibilité d'introduire un dossier d'urbanisme groupé pour l'ensemble des constructions de la phase 1, avec le bureau ARTAU qui est le bureau d'architecte. Comme vous l'avez dit, Madame WAGNER, le permis d'urbanisation a été délivré sur saisine par Fonctionnaire délégué, étant donné qu'à l'époque la commune avait été hors délais au niveau de l'octroi de ce permis d'urbanisme. C'est donc le fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui a accordé ce permis d'urbanisation en date du 8 mai 2017. A l'époque un courrier individuel avait été adressé aux riverains, aux différents plaignants qui avaient pu s'exprimer à ce moment-là. Il faut savoir que le Conseil communal, en date du 20 décembre 2016, a approuvé l'ouverture de voirie, parce que c'est la seule chose pour laquelle se positionne le Conseil communal. Il y a différentes voiries, mais nous n'en sommes pas encore là, nous n'avons pas encore réceptionné de voiries, etc. Le Collège communal, suite à cela, a émis un avis favorable sur la phase 1, qui est la phase basse et qui est en cours de réalisation pour le moment. La phase 2 se situe derrière la rue Halbardier. Le Collège a conditionné celle-ci, avec d'abord un premier point qui est d'abord 80 % de la réalisation de la phase 1, et différentes études techniques complémentaires que nous avons souhaité demander au promoteur avant de pouvoir lancer la phase 2, qui n'est pas pour demain. Je comprends l'inquiétude des riverains et quand je les ai rencontrés, j'ai vu la même chose que vous, c'est-à-dire trois gros tuyaux qui arrivent dans un bassin, et partant de ce bassin un autre tuyau qui va s'écouler dans un petit ruisseau le long de certaines maisons et qui va traverser la nationale pour aller se jeter plus loin, toujours dans le même ruisseau qui coule un peu plus loin. Il faut savoir que ces trois gros tuyaux ont un diamètre de 1 m et une longueur de 55 m. A quoi servent ces trois gros tuyaux ? Ils correspondent grosso modo à 43 m³ par tuyau, multiplié par 3, nous arrivons à environ 130 m³. Ces longueurs de tuyaux sont raccordées à deux petits bassins d'une quinzaine de mètre cube qui vont permettre de récupérer les trop pleins d'une cinquantaine de citernes individuelles qui se trouvent tout au long du quartier. Ces citernes sont dimensionnées soit à 5.200 litres soit à 7.500 litres, ça dépend un peu des endroits où elles se situent, et passé un certain seuil le trop plein va se déverser dans un premier bassin qui lui-même étant rempli, va se déverser dans les trois tuyaux pour aller dans le deuxième bassin et ensuite dans le petit ruisseau. Il faut savoir aussi qu'il y a un fossé drainant qui est en pied de falaise. Qu'est-ce qui est prévu au niveau du permis d'urbanisation ? C'est d'abord qu'on puisse infiltrer un maximum d'eau de pluie à travers le sol. C'est une sablonnière donc nous sommes dans du sable, c'est quelque part par le biais d'un éco-quartier, il a été demandé qu'on ait un maximum de surface imperméable pour pouvoir récupérer ces eaux. Il y a également tout ce qui est ralentissement des eaux de pluie, c'est-à-dire les toitures plates, les toitures végétalisées, tout ce qui est écoulement via des chenaux, des égouttages, etc. Pour tout cela il y a des modes de calcul qui ont été effectués par Thomas & Piron et par l'AIVE. A l'heure actuelle nous n'avons pas encore toutes ces réponses. Nous avons rencontré Thomas & Piron le 14 mars 2019, justement au sujet des modalités du permis concernant le permis d'urbanisation et par rapport à l'écoulement d'eau. A ce moment-là, le Collège a demandé une réunion spécifique sur les questions d'eaux de ruissellement. Cette réunion, en fonction des différents agendas des différents acteurs, se tiendra début mai avec Thomas & Piron, l'AIVE, les Services Techniques Provinciaux et notre service urbanisme. Ce que l'on a l'intention de faire lors de cette réunion, c'est évidemment de faire le point, en se basant sur le mode de calcul qui avait été utilisé à l'époque par l'AIVE – qui avait validé le projet en 2015 – et de voir si les Services Techniques Provinciaux sont d'accord sur le même mode de calcul que l'AIVE. Il y a également un facteur supplémentaire, c'est qu'il y a eu il y a quelques temps la rupture de ce bassin d'orage le long de l'autoroute, ce qui doit évidemment rentrer en ligne de compte. Pour cela il y a eu également une première réunion qui a été mise en place avec la DGO1 et nos services techniques communaux. On attend également les résultats de cette étude. Alors maintenant, quant à savoir si la commune a des responsabilités dans tout cela, évidemment que non. La Commune est là pour la mise en œuvre de ce permis d'urbanisation, nous ne sommes là que pour vérifier que le travail qui a été demandé soit réalisé. Bien évidemment, nous sommes du côté des riverains, c'est certain, mais que les riverains ne s'inquiètent pas non plus : la première réunion que l'on doit avoir maintenant où l'on va mettre tout le monde autour d'une table, on a écouté chacun individuellement et on va

écouter tout le monde ensemble maintenant, en espérant tomber d'accord sur une ligne de conduite à suivre à l'avenir. Il faut savoir que, comme le ruisseau n'est pas catégorisé, il y va de l'entretien des riverains donc ce sont eux qui sont responsables de l'entretien. A partir du moment où le ruisseau coule entre deux maisons, la responsabilité est partagée. Par rapport à tout cela, le Collège s'engage à avoir toutes les réponses concernant tous les acteurs de ce dossier dans les prochains jours. Est-ce qu'il y a eu des erreurs ? Peut-être qu'il y a eu une erreur au départ au niveau du zonage initial. On aurait peut-être dû prendre contact plus tôt avec le Service Technique Provincial. Peut-être. On ne sait pas, on s'est basé sur une étude de l'AIVE, mais comme je vous l'ai dit on ne tenait pas compte à l'époque de la rupture du bassin d'orage de l'autoroute. Ce que je vous propose donc si vous le souhaitez, Madame WAGNER, c'est de faire un point de situation sur le dossier de l'éco-quartier de Schoppach lors du prochain Conseil communal, et si entre temps j'ai d'autres informations, bien évidemment c'est de tenir les riverains au courant. Mais je reviens sur ce que j'ai dit au début : je veux bien envoyer des mails à tout le monde pour dire que je ne sais rien ou bien pour attendre encore 8 jours. Je peux vous garantir que 8 jours après, chronomètre en main, je recevrai un autre mail. On est lié à des agendas, à des études, des gens ont été voir sur place, des gens font des analyses en amont, d'autres se plaignent mais ne sont pas directement impactés par le projet... quelque part on essaye d'avoir des réponses globales. Mais que les riverains sachent une chose, c'est que le Collège est de leur côté ! On n'est pas contre les riverains. Je pense avoir été relativement complet et je vous invite de toute façon, comme on invite les riverains, à venir trouver le service Urbanisme ou moi-même, et je peux leur donner le peu d'informations que je peux certifier maintenant mais je ne peux pas présager ce qui va se dire dans les prochaines réunions.

Madame WAGNER - En me mettant à la place des citoyens, je pense qu'ils aiment être informés. Si vous leur aviez dit que vous aviez encore une réunion début mai, je pense qu'ils auraient compris que la réponse allait venir. Je pense tout simplement à un manque d'informations.

Monsieur LAMBERT – J'ai juste une petite demande d'informations concernant ce sous-bassin hydraulique. Ce n'est pas un ruisseau permanent, c'est un ruisseau divers on va dire. Bon l'accident du bassin d'orage aura été bénéfique pour tous les bassins d'orage le long des autoroutes, etc. qui sont très bien entretenus aujourd'hui. Par contre au niveau du bassin, ce petit ru, il traverse la rue de Schoppach ? Il ne passe pas par la place de l'Yser, il ne va pas jusque-là ? Donc il traverse la rue de Schoppach, il passe derrière chez Collignon et puis il rejoint la source un peu plus loin.

Monsieur TURBANG - D'ailleurs les Services Techniques de la Ville d'Arlon vont d'ailleurs curer le ruisseau dans le terrain en face.

Monsieur LAMBERT - Ils sont marécageux, c'est là où il y avait les castors, les peupliers, etc.

Monsieur MAGNUS - S'il y a une chose qu'il faut retenir, et Monsieur l'échevin l'a dit à plusieurs reprises, c'est que nous ne sommes pas contre les riverains, mais avec eux. Nous n'avons pas intérêt demain que tous ces quartiers soient inondés, que ce soit pour les installations privées ou les installations communales. On sera donc très attentifs à ce que ça ne le soit pas.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Madame la Conseillère Marie NEUBERG relative aux fontaines et jets d'eau du centre-ville.

Monsieur MAGNUS – Je crois que c'est un dossier qui est relativement ancien.

Madame NEUBERG – Je me suis permise d'interroger le Collège sur les fontaines, les jets d'eau et le miroir d'eau. De temps en temps nous voyons que certaines fontaines refonctionnent pour très peu de temps. Je viens d'ailleurs d'avoir maintenant à l'instant des messages en disant que ça refonctionne

à la gare depuis cet après-midi. J'ai vu quelqu'un refaire un joint, donc je suis très heureuse qu'il y ait peut-être eu une intervention à ce niveau-là. Vous le savez ça fait quelques années maintenant, même au sein du Collège, nous posons des questions sur ces fontaines et sur ces jets d'eau parce que ça amène vraiment à un cadre de vie fort sympathique en centre-ville, mais il y avait des soucis techniques dont on était parfaitement au courant, que ce soit au niveau du miroir d'eau avec des infiltrations vers le parking souterrain de la place Didier, et d'autres éléments. Ce qu'il y a, c'est que nous avons vraiment eu l'année dernière une météo extrêmement clémente, avec une animation en ville qui était fort développée et qui a attiré énormément de monde, et je trouve un peu dommage que justement ces fontaines et jets d'eau ne fonctionnaient pas car comme je l'ai dit ça amène vraiment un peu au niveau de ce centre-ville. Il y avait également au niveau du café l'Insomnia une petite fontaine initialement qui représentait les sources de la Semois, qui n'est pas restée très longtemps et qui a été remplacée par une plaque. En 2013 vous disiez, Monsieur le Bourgmestre, qu'il y avait un souci technique au niveau de ces fontaines. Aujourd'hui, je me dis qu'on est en 2019, donc j'espère pouvoir, en plus du 25 mai l'inauguration de la fontaine du Maitrank, revoir des fontaines dans le centre-ville d'Arlon jusqu'à la gare et autre. J'aimerais savoir aujourd'hui quelles actions avaient été prises pour finalement retrouver ce cadre ?

Monsieur MAGNUS – Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas boire l'eau qui coule de la fontaine du Maitrank, parce que vous allez être malade.

Monsieur MITRI – Comme nous tous, je crois que l'importance de ces fontaines et de l'agrément qu'il y a autour sont importants. Comme vous le savez, cette période de mars-avril est la période de vérification, d'entretien et de nettoyage, et vous avez remarqué nos services qui nettoyaient les endroits des jets d'eau et autre. La commune d'Arlon a effectivement investi pas mal dans les fontaines d'eau et nous en avons déjà pas mal qui sont sur la commune. Nous n'avons pas seulement celles qui sont sur la place, il y en a plusieurs : la place Didier, le Square Astrid, la rue Goffaux, Saint-Donat, place des Fusillés, Callemeyn, et les nouvelles qui vont arriver qui seront rue Paul Reuter dans le nouveau projet et aussi sur la place Léopold. Comme vous le disiez, Arlon n'arrête pas d'être une ville d'eau. Ce n'est pas un plan qui s'arrête, on continue mais évidemment tout ça demande de la surveillance et de l'entretien. C'est pour cela que le Conseil communal précédent a établi avec l'AIVE un marché de services, une convention pour l'entretien, vu l'importance parce que ce n'est pas quelque chose qui se fait à la légère. Dans l'état actuel des choses, avec les vérifications qui ont commencé à la fin du mois de mars, quand le temps était plus clément pour le nettoyage et l'entretien, et la situation est telle que la majorité fonctionne. Les 4 sur les 6 fonctionnent très bien et elles vont être mises en route. On a été agréablement pris par le beau temps et on aurait aimé qu'elles soient déjà toutes en fonctionnement, mais il y a un petit retard de mise en route parce qu'il y a quelques problèmes à régler. Surtout au niveau de la place Didier qui est la place la plus visible où on attend qu'elles soient immédiatement en fonctionnement au premier rayon de soleil. Ce n'est pas le cas, c'est vrai, il y a quelques problèmes techniques qui sont en train d'être traités et qui se trouvent au niveau des réparations qui ont été faites il y a un an. La cuve a été réparée précédemment avec de la résine, il y a de nouveau des infiltrations d'eau et l'AIVE se met de nouveau en route pour réparer cela. Au niveau des pompes, elles sont fonctionnelles, même celles qui demandent un entretien complémentaire en mettant des pompes provisoires, des pompes de rejets d'eau pour qu'elles soient fonctionnelles en attendant les réparations définitives. Il y a celle de la place des Fusillés, autour de la gare, qui a été nettoyée par nos ouvriers, l'arbre métallique a été vérifié, tous les jets vont fonctionner et apparemment le résultat est même meilleur qu'avant. Un peu de patience, il y a des problèmes, c'est très délicat et on réalise dans les marchés actuels que l'on a avec les nouveaux projets que les fontaines demandent une attention très particulière. Lors des premières réunions que j'ai eues avec l'AIVE, ils sont vraiment très regardants et c'est quelque chose pour laquelle il faut un suivi régulier. Nos services techniques veillent vraiment à cela pour que ça soit fonctionnel malgré les difficultés qu'il y a pu avoir de temps à autre. Nous y sommes attentifs et Arlon restera une ville d'eau.

Madame NEUBERG - Vous confirmez donc qu'à partir de maintenant, printemps 2019, toutes les fontaines d'Arlon vont refonctionner ? Parce que je pense par exemple aux jets qui se trouvaient place du Marché aux Légumes, ça fait des années qu'elles ne fonctionnent plus. Ce qui m'intéresse c'est de retrouver des fontaines qui fonctionnaient auparavant et qui, pendant des années, n'ont pas fonctionné correctement, voire pas du tout. La question est donc de savoir si toutes les fontaines d'Arlon vont refonctionner ?

Monsieur MITRI - Je n'ai pas la dernière réponse parce que le service travaille maintenant dessus.

Monsieur REVEMONT - Suite à un premier bilan réalisé en collaboration avec l'AIVE, la période hivernale nous a permis de remettre en ordre des installations électriques situées dans nos locaux techniques et de démonter certaines pompes pour les mettre à l'entretien avant de les relancer au printemps, mais aussi de constater certains gros problèmes hydrauliques demandant des analyses plus approfondies et actuellement en cours. Je tiens à signaler que les équipes du Département Technique ont toujours avec leurs compétences et leurs moyens fait fonctionner du mieux possible les fontaines et ils continueront à s'atteler à le faire. Etant donné l'âge ancien de certains systèmes et des difficultés rencontrées ces derniers temps, nous avons demandé l'expertise de l'AIVE pour nous conseiller, convention qui est passée lors d'un précédent Conseil Communal. Les équipes ont nettoyé après la fin de l'hiver et en ce début de printemps les différentes fontaines afin de les relancer. L'ensemble des fontaines sera relancé prochainement, hormis le tronçon situé entre le miroir d'eau de la place Didier et la Grand'rue où les problèmes hydrauliques notamment de perte d'eau sont en cours d'examen. Dans les jours qui viennent toutes les autres fontaines fonctionneront, même si des améliorations devront y être apportées afin d'uniformiser par exemple les systèmes de régulation ou le matériel pour faciliter la maintenance. Cela demandera des travaux bien réfléchis répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

Madame NEUBERG – Merci Monsieur REVEMONT. Je vais justement rebondir sur votre réflexion, Monsieur le Bourgmestre. Vous dites que l'on ne boira pas l'eau des fontaines, mais pourquoi ne pas penser à installer quelques points d'eau potable, que ce soit autour du parc Léopold ou peut-être dans la grand-rue ? Ça pourrait être une idée à développer.

Monsieur MAGNUS - C'est différent mais si je résume en deux mots ce que l'on vient de dire : Est-ce qu'Arlon continue à vouloir faire en sorte que ces fontaines fonctionnent ? Oui. Est-ce que le nécessaire a été fait depuis un an, c'est environ la date à laquelle nous avons transmis ce dossier à l'AIVE ? Oui, on a travaillé tout l'hiver dessus, et je crois que quand Monsieur REVEMONT l'affirme, on peut évidemment tous le croire. Est-ce que nos ouvriers communaux travaillent dessus ? Oui. Est-ce que l'ensemble des fontaines sera en activité dans les semaines qui viennent ? Vous l'avez entendu, non. Il nous faudra peut-être encore l'une ou l'autre année avant que ça ne refonctionne parfaitement. Nous ferons en tout cas tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que ça fonctionne parce qu'on aurait envie que l'ensemble de nos fontaines fonctionne de manière idéale. Est-ce que nous avons fait le travail pour ? Oui, nous l'avons fait mais malheureusement le travail qu'on a fait n'a pas encore abouti à un résultat à 100 % opérationnel.

Monsieur DEWORME – Je pense qu'on peut ajouter que c'est un héritage qui est lourd. C'est compliqué et quand on voit comment cela se passe dans d'autres villes je pense qu'il y a aussi des difficultés au niveau de l'entretien et de la propreté. Je pense que c'est un choix de mettre des fontaines, des jets d'eau, etc qui implique un entretien qui fait appel à certaines compétences.

Monsieur MAGNUS - Mais quand vous mettez un miroir d'eau, il est évident que les points d'infiltration que sont les joints, dans un climat tel que le nôtre où il gèle, il dégèle, etc. c'est quand même compliqué. En plus de cela on veut que ça les nettoie donc on utilise parfois des produits qui

sont assez agressifs pour les nettoyer. Ça peut attaquer les joints si on passe après avec un karcher et qu'on ne fait pas attention, ... c'est un entretien qui est très important mais qu'on prendra en charge.

Monsieur TRIFFAUX – Je voudrais dire à Monsieur DEWORME que c'est vrai que c'est un héritage qui est lourd. Je crois que par le passé on a eu affaire à des auteurs de projets, à des firmes et autre qui, à mon avis, ont manqué de professionnalisme dans le domaine de l'eau. C'est vrai qu'il y a d'autres communes qui ont des difficultés mais il y a aussi des communes qui ont des météo comparables à la nôtre et où ça fonctionne très bien. On en avait marre de s'arracher les cheveux, c'est pour ça qu'on s'est tourné vers l'AIVE il y a plus d'un an parce qu'on s'est rendu compte qu'ils pouvaient nous aider dans ce domaine-là. Je voulais dire qu'il ne fallait pas se décourager parce que j'ai toujours été partisan d'une ville où il fallait développer de l'eau – c'est un peu ce qui nous manque au niveau touristique – et si on sait amener de l'eau au travers de jets d'eau, de fontaines, etc. il faut le faire parce que techniquement il y a des solutions et on finira bien par y arriver. Il ne faut pas se décourager et renoncer à ça parce que l'eau avait aussi ses adversaires au sein du Collège, mais on ne va pas refaire les débats. Il faut continuer, c'est important pour le tourisme.

Monsieur MAGNUS - Pour la petite histoire, les deux trous des fontaines que nous aurons ici en face ont été faits cet après-midi. Vous voyez donc que nous continuons à être volontaires pour faire en sorte qu'Arlon soit une ville d'eau.

Monsieur REVEMONT – Pour répondre à la question posée par Madame NEUBERG sur la plaque métallique, il faut savoir que lorsque la fontaine en question était à l'arrêt, souvent le bac de celle-ci servait de poubelle, notamment lorsque les étudiants y mangeaient à proximité. Afin d'éviter de boucher le système hydraulique et éviter de la salir, nos services y ont placé cette plaque métallique pour la préserver.

Madame NEUBERG – Ca fait des années que la plaque est toujours au même endroit, la fontaine n'a pas été réinstallée entre-temps devant l'Insomnia. La plaque métallique remplace la petite fontaine, mais de mémoire, la fontaine n'est pas réinstallée chaque année. La plaque métallique est là depuis des années.

Monsieur REVEMONT – Peut-être pas des années, mais en effet, elle est située sur le tronçon nous posant actuellement le plus gros problème hydraulique. On compte bien le résoudre en collaboration avec l'AIVE afin de relancer cette fontaine et celles situées sur ce tronçon dans des délais acceptables.

Madame NEUBERG - Je comprends très bien le pourquoi du comment, mais ça fait des années qu'Arlon, ville d'eau et de lumière, a été initialisée par quelques Collèges précédents, donc je pense qu'il faut un moment finaliser cela et j'espère surtout qu'elles vont refonctionner avant qu'on ait les nouveaux jets devant l'Hôtel de ville. Ça serait quand même plus sympathique.

Monsieur MAGNUS – On fera tout pour.

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 20 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS